

**REVUE DE PRESSE
CITATIONS DE LA CIMADE
SEMAINE DU 16 AVRIL 2018**

INTERNATIONALE.....	4
16/04/2018 – Al Jazeera – French parliament to debate 'tough' immigration reform	4
NATIONALE.....	7
16/04/2018 – RMC – Journal	7
16/04/2018 – La Croix – Au Centre de rétention administrative de Rennes, ils attendent l’expulsion.....	7
17/04/2018 – AFP – Rétention des mineurs : une proposition de loi LREM "dans les prochains mois"	8
18/04/2018 – AFP – Loi asile-immigration: la rétention des mineurs, point de crispation	9
16/04/2018 – Basta – Au mépris des droits fondamentaux, le gouvernement confirme son tournant répressif sur l’asile	11
16/04/2018 – France info – Journal 16h.....	13
16/04/2018 – France info – Journal de 12h.....	13
16/04/2018 – France Culture – Journal de 12h30	13
16/04/2018 – Europe 1 – Journal de 12h.....	13
16/04/2018 – RTL – Journal	14
16/04/2018 – RFI – Journal.....	14
16/04/2018 – CNEWS – Journal de 10h30	14
16/04/2018 – CNEWS – Journal de 13h	14
16/04/2018 – CNEWS – Journal de 20h	14
16/04/2018 – CNEWS – A Marseille, des manifestants contre la loi "asile et immigration" ..	14
16/04/2018 – Europe 1 – Journal de 22h.....	14
16/04/2018 – Europe 1 – Loi asile et immigration : "un droit d'asile au rabais", dénonce La Cimade	14
17/04/2018 – TF1 – Journal de 20h	15
19/04/2018 – RCF – Journal	15
17/04/2018 – L’Humanité – Immigration. en bus contre "le code de la honte".....	15
16/04/2018 – Libération – Loi immigration : la Cimade dénonce «un recul des droits»	16
16/06/2018 – AFP – Loi immigration : manifestation d’opposants près de l’Assemblée nationale	18
16/04/2018 – Le Parisien Vidéo – Loi asile : la Cimade aux portes de l’Assemblée Nationale	19
16/04/2018 – Politis – Contre la loi asile-immigration, l’opposition citoyenne fait front commun.....	19

16/04/2018 – Le Monde - Projet de loi asile et immigration : des associations manifestent et dénoncent un « projet de recul »	20
REGIONALE	23
16/04/2018 – La Voix du Nord – Lambersart Les militants de la Cimade s’invitent chez la députée pour dénoncer la loi Asile et Immigration	23
16/04/2018 – France Bleu Nord – Journal	23
17/04/2018 – France Bleu Nord – Loi asile et immigration : les associations dénoncent "un recul des droits"	23
16/04/2018 – RCF Nord – Journal	24
17/04/2018 – La Dépêche – Loi asile-immigration : la Cimade s'y oppose	24
16/04/2018 – Sud-Ouest – Projet de loi asile-immigration : que contient le texte, pourquoi fait-il polémique ?.....	24
17/04/2018 – France Bleu Pays d’Auvergne – Journal de 08h	27
16/04/2018 – France Bleu Pays d’Auvergne – Journal de 19h	27
17/04/2018 – France Bleu Pays d’Auvergne – Clermont-Ferrand : la Cimade 63 se mobilise contre le projet de loi Asile et Immigration	27
16/04/2018 – France 3 Auvergne-Rhône-Alpes – Loi asile. Des militants de la Cimade à Clermont-Ferrand manifestent contre le projet de loi	28
17/04/2018 – La Montagne – La Cimade alerte et brandi le « code de la honte ».....	29
16/04/2018 – La Montage - A Clermont-Ferrand, la Cimade remet un "code de la honte"	29
17/04/2018 – L’Ardennais – La Cimade se mobilise à Reims contre la loi asile et immigration	30
17/04/2018 – L’Union – À Reims, ils brandissent le code de la honte contre la loi asile et immigration	30
16/04/2018 – Le Télégramme – Vannes. La Cimade manifeste contre la loi asile-immigration	31
16/04/2018 – Ouest-France – VIDÉO Loi immigration : à Rennes, la Cimade interpelle un député	31
16/04/2018 – France Bleu Bourgogne – Dijon : des bénévoles de la Cimade se mobilisent contre le projet de loi "asile et immigration"	32
16/04/2018 – L’Alsace – Droit d'asile : les associations manifestent	32
16/04/2018 – 20 Minutes – Marseille VIDEO. Loi «asile et immigration»: «La société atteint un degré de déshumanisation très grave».....	33
17/04/2018 – L’Yonne Républicaine – Opposée à la loi Collomb, la Cimade se rend à la permanence de la députée LREM de l’Yonne, Michèle Crouzet	34
16/04/2018 – Normandie – La Cimade manifeste à Rouen contre le projet de loi sur l’asile et l’immigration.....	34
17/04/2018 – L’Orne hebdo - Le projet de loi asile et immigration sous surveillance avec La Cimade	35
16/04/2018 – La Dépêche – Loi immigration, la Cimade manifeste	35
17/04/2018 – Le Journal du Gers – Action de la Cimade	36

16/04/2018 – Hit FM – Journal	36
16/04/2018 – Plus Radio País – Journal.....	36
16/04/2018 – Hit FM – Journal	36
16/04/2018 – France 3 Occitanie - La Cimade manifeste dans plusieurs villes d'Occitanie contre la loi asile et immigration.....	37
17/04/2018 – L'indépendant – Un collectif interpelle le député.....	38
16/04/2018 – Sud-Ouest – Bayonne : un forum pour "penser l'immigration autrement"	38
17/40/2018 – ATV Guyane – JT du soir	40

[16/04/2018 – Al Jazeera – French parliament to debate 'tough' immigration reform](#)

by Katya Bohdan

Disputed bill proposed by French government seeks to speed up asylum applications and expedite deportations.

France's parliament is set to debate toughening the country's immigration policies through a bill that would accelerate the consideration of asylum applications and expedite deportations.

The disputed bill, which will be debated in parliament on Monday, has prompted criticism from opposing sides of the political spectrum.

Summarising the draft bill, French Prime Minister Edouard Philippe said it should get the country "out of the situation where we badly welcome those to whom we owe the reception, and where we do not send away those who have no right to stay in France".

While the text contains some effective rights improvements, it has been criticised for its restrictive nature, as President Emmanuel Macron seeks to address widespread anti-immigrant sentiment.

The bill would shorten the timeframe during which an arrival in France can apply for asylum.

One of the bill's objectives is to see the legal detention period of those who have been refused asylum prolonged from the current 90 days to 135 days while awaiting deportation.

Another aim is to shorten the time frame in which a migrant can apply for asylum from 120 to 90 days.

Rejected applicants would no longer be able to apply for another residence permit and the appeal period would be reduced to 15 days.

Financial assistance would be offered to those rejected applicants who are willing to return to their home countries voluntarily.

Interior Minister Gerard Collomb, who introduced the reform in January, said: "the bill is balanced and will align our procedures with those existing in neighbouring countries".

He also suggested that France's "lax asylum policies" were responsible for the influx of migrants.

'Inhumane measures'

However, the immigration bill has faced fierce criticism from non-governmental organisations and French government agencies dealing with refugees.

La Cimade, an organisation that works with undocumented immigrants in France, is one of the NGOs leading the battle against the bill.

"The objective is; grant fewer rights, expel more people, migrants and rejected asylum seekers," Rafael Flichman, communications officer at La Cimade, told Al Jazeera.

"Locking up thousands of people for 45 days or more to expel a few hundred more a year is an inhumane measure that will undoubtedly generate trauma and violence related to deprivation of freedom," he said.

"Detention centres are prisons. For example, someone recently committed suicide in a detention centre in Marseille. Self-harm and suicide attempts are very common in this situation," Flichman added.

According to Flichman, countless asylum seekers living on the streets in Paris also "do not have access to a lawyer, support from an association, no legal skills, and no internet access" and thus would be unable to appeal in under 15 days.

In a letter to the French newspaper Le Monde published in January, a group of analysts and academics accused Macron of "double language" on migration.

The group includes Jean Pisani-Ferry, an economist who put together Macron's economic programme.

"Mr Macron, your policies contradict the humanism that you advocate," the letter reads.

"Unfortunately, we have woken up in a country where we tear the blankets off the migrants in Calais... deface their tent canvases in Paris. Where one can get lost, hands and feet frozen, on the snowy slopes of the Franco-Italian border.

"Thus Eritreans, Sudanese or Syrians, humiliated in their country, tortured in Libya... terrorised in the Mediterranean, who have entered Europe by Greece or Italy, may soon be deprived of their liberty in France," the letter adds.

The Jungle

In an effort to clamp down on the migrants, France began dismantling the "The Jungle" camp in Calais, in northern France, in 2016.

It was home to as many as 8,000 people, including 1,200 children, who were seeking to cross the English Channel to reach the UK.

The United Nations have warned this month that hundreds of refugees are still living in "inhumane" conditions in northern France with no access to sanitation and only polluted rivers to wash themselves in.

It is estimated that up to 900 asylum-seekers and migrants are still in Calais.

"This law is not based upon a humane philosophy at all," Marion Beaufigli, a legal adviser in a detention centre, told Al Jazeera. "It applies a very punitive approach to immigration."

"The people currently detained in administrative detention centres are very worried that this new law will be passed," she added.

Last year, applications for asylum in France rose to 100,000, an increase for the third consecutive year, even though the number across Europe fell, according to Eurostat.

Minor positive aspects

The draft bill proposes plans for better protection and housing for refugees.

It would also extend the right to family reunification to cover the siblings of refugee minors, whereas before they had only been able to bring their parents to join them in France.

Measures to protect young girls in France who are at risk of female genital mutilation would also be reinforced.

But "the positive aspects of the reform are very minor and will concern only a few hundred people per year," Flichman said.

The government argues that its proposed bill is balanced and that it seeks to comply with European Union regulations with regards to immigration by 2020, to be on equal footing with other EU member states.

"The government takes two risks with this project; disappointing the left who want more tolerance and generosity in the field of immigration, even if they agree with the idea of fighting illegal immigration; and to disappoint the right who seek to defend strong themes on national identity," Bruno Cautres, a political scientist and researcher at Sciences Po in Paris, told Al Jazeera.

Cautres argued, "we must not stop educating the French on tolerance towards people from other countries and cultures".

"But the government also needs to show that it is working together with its European partners on the issue of immigration. We cannot say that we want a stronger European integration and at the same time leave this problem to our neighbours, Germany or Italy in particular.

"France is not doing enough to welcome refugees," he said.

16/04/2018 – RMC – Journal

[Geneviève Jacques sur PJJ]

16/04/2018 – La Croix – Au Centre de rétention administrative de Rennes, ils attendent l’expulsion

Nathalie Birchem, à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine)

REPORTAGE Le projet de loi asile et immigration, qui doit arriver le 16 avril à l’Assemblée, entend allonger la durée maximale de rétention des migrants en situation irrégulière de 45 à 90 jours.

De la salle de veille, au deuxième étage, la vue sur le centre de rétention administrative (CRA) de Saint-Jacques-de-la-Lande, près de l’aéroport de Rennes, est panoramique. Tout autour, deux hautes rangées de grillage aux mailles serrées, surmontées d’un rouleau de barbelés. À gauche, six bâtiments carrés, chacun entouré d’une étroite coursive, elle-même ceinte d’une nouvelle clôture. À droite, le bâtiment où les « retenus » peuvent avoir accès à une infirmière, à une intervenante sociale de l’Office français de l’immigration et de l’intégration (Ofii), à la Cimade, l’association habilitée à leur venir en aide, ou à des visiteurs extérieurs, avocats compris.

En face, la buanderie, où, à leur arrivée, ils reçoivent literie et produits d’hygiène, et la « salle de vie », surveillée par une caméra, où la télé est protégée dans un caisson. Le capitaine Piton, chef du centre, rappelle que « les gens peuvent se déplacer comme ils veulent dans les lieux de vie » et que « la cour est accessible de 7 à 21 heures l’hiver et 22 heures l’été ». Il n’empêche, pour le visiteur néophyte, le « CRA » a tout de l’univers carcéral.

Dans ladite cour, trois jeunes hommes jouent au ballon sous le panneau de basket. Plusieurs sont assis par terre. Ils sont algériens, marocains, afghans, guinéens... Ils viennent de toute la France, où ils vivaient sans papiers souvent depuis plusieurs années. Ce jour-là, il y a 42 hommes au CRA, qui peut en recevoir 46. Le bâtiment des femmes et des familles, qui comporte 10 places, est inoccupé.

« Je n’ai jamais fait de bêtises »

Près de la table de ping-pong en béton, une silhouette fait les cent pas, une main agitant vivement un papier rose, l’autre maintenant un téléphone portable sur l’oreille. Il s’appelle Levan. Il a 28 ans. Dix de plus que la dernière fois qu’il a vu son pays, la Géorgie, où, dans quelques jours peut-être, il sera expulsé. L’angoisse le submerge. « Depuis dix ans que je suis en Europe, dont cinq ans en France, je n’ai jamais fait de bêtises, s’emporte-t-il. Ma sœur est mariée ici, elle a des papiers et un bébé, ma mère vit ici. Je n’ai plus personne en Géorgie. Alors pourquoi ? Pourquoi ? »

Contrôlé sans papiers à la gare de Vannes (Morbihan), le jeune homme a reçu de la préfecture une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et il a été assigné à résidence. Mais il a été malade, comme l’atteste un certificat médical, et, certains jours, il n’est pas venu pointer au commissariat. Interpellé à son domicile, Levan a alors été placé en rétention. Comme le prévoit la loi, il a saisi au bout de 48 heures le juge des libertés, qui l’a d’abord libéré. Mais la préfecture a fait appel. Et il a « perdu », répète-t-il, incrédule. Désormais, l’administration va tenter d’obtenir de son pays d’origine un laissez-passer consulaire. Si elle y arrive avant la fin des 45 jours, durée maximale de rétention aujourd’hui permise, Levan sera expulsé.

1072 personnes enfermées là en 2017

Mohamedi, 17 ans, lui, est là depuis 44 jours. Normalement, il devrait être libéré demain. La Côte d'Ivoire, pays que ce jeune homme, orphelin, a quitté il y a plus d'un an, ne l'a pas reconnu et la France ne pourra donc pas l'expulser. Débouté de l'aide à l'enfance, qui n'a pas cru qu'il était mineur, il retournera à la rue. Quant à Abdou, Guinéen de 20 ans, il a été interpellé à Tours en train de fumer du cannabis, mis en garde à vue, puis placé en rétention. Il vient d'apprendre que son amie est enceinte.

Ce jour-là, il en est au 31^e jour de rétention. Il ne le sait pas encore, mais le lendemain on apprendra qu'il a été expulsé vers la Guinée. Il n'a pas eu la force de résister. À Rennes, raconte-t-on, lors de la première tentative d'expulsion, si le « retenu » exprime son opposition, il est ramené au CRA. La seconde fois, il peut être amené à l'avion entravé, et casqué pour éviter qu'il se mutile. Parfois, cependant, l'« éloignement », échoue. Quand des passagers protestent, le commandant de bord peut refuser d'embarquer le migrant.

En 2017, 1 072 personnes, dont deux familles, ont été enfermées à Saint-Jacques, selon la Cimade. « C'est un record et le rythme actuel s'est encore accéléré puisqu'on a eu 355 placements depuis le début de l'année, autant qu'en six mois l'an dernier », note Paul Chiron, accompagnant juridique. Il observe que « les choses se sont accélérées depuis l'attentat de Marseille », commis par un migrant qui aurait pu être placé en CRA.

Moins de retenus « éloignés » en 2017 qu'en 2016

Pour Camille Jacquot, l'autre intervenante Cimade, « cette politique du chiffre s'est manifestée par une accélération des placements des migrants dublinés », censés être renvoyés vers le pays d'Europe où leurs empreintes ont été prises, en dépit d'une décision de la Cour de cassation qui a invalidé la rétention des dublinés en septembre... « Il y a aussi plus d'Albanais, plus faciles à expulser, placés en rétention, plus de personnes issues de pays à risques, comme l'Afghanistan ou le Soudan, plus de personnes malades aussi et plus de parents d'enfants présents sur le territoire », complète Camille Jacquot.

Pourtant, les expulsions n'ont pas augmenté. Alors qu'en 2016, 24,3 % des retenus de Rennes avaient été éloignés, en 2017, c'était 19,3 %. Les juges, notamment, ont libéré une proportion plus grande de retenus. Alors l'allongement de la durée de rétention de 45 à 90 jours, que le gouvernement présente comme nécessaire pour obtenir plus de laissez-passer, peut-il accroître les éloignements ? À La Cimade, on ne le croit pas du tout. « Si l'administration n'obtient pas de laissez-passer, c'est que le pays ne veut pas en donner, la durée ne change rien, reprend Paul Chiron. D'ailleurs quand en 2011 la durée de rétention a été portée de 30 à 45 jours, ça n'a rien changé. » De fait, à Rennes comme ailleurs, près de 80 % des expulsions interviennent dans les dix premiers jours de rétention.

En revanche, « en termes humains, l'allongement de l'enfermement aurait des effets délétères », affirme Camille Jacquot. « Cette perspective inquiète un peu tout le monde, car à part la télé et la cour il n'y a rien pour les occuper, ajoute Marie Catheline, médiatrice sociale de l'Ofii. J'ai peur que ça fasse des tensions. Ou alors il faudrait mettre les moyens pour créer des ateliers. » « 90 jours ? Ça exploserait », estime de son côté le diacre Jean-Pierre Chatelet qui, avec d'autres chrétiens et musulmans, intervient au CRA, trois fois par mois, au sein de l'association Présence religieuse. « Il faut imaginer ce que c'est que tourner en rond pendant des jours et de ne pas savoir si vous allez demain être jeté dans un pays que vous avez fui. Vous savez, on voit la souffrance sur leur visage. »

17/04/2018 – AFP – Rétention des mineurs : une proposition de loi LREM "dans les prochains mois"

Dépêche AFP reprise par Europe 1, etc.

Ce groupe travaillera avec le ministre de l'Intérieur, pourtant opposé à ce que cette interdiction figure dans le projet de loi car cela empêcherait toute reconduite à la frontière des familles en situation irrégulière.

Les députés LREM vont mettre en place un groupe de travail sur l'interdiction du placement en rétention des mineurs dans le but de rédiger une proposition de loi "dans les prochains mois", selon des sources parlementaires.

Florent Boudié, le chef de file LREM sur le projet de loi asile et immigration, en débat cette semaine à l'Assemblée, a fait cette annonce mardi lors de la réunion matinale du groupe majoritaire. Ce groupe travaillera avec le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, qui était opposé à ce que cette interdiction figure dans son projet de loi car cela empêcherait de fait, selon lui, toute reconduite à la frontière des familles en situation irrégulière. "Le sujet n'était pas mûr pour ce texte mais il y aura des initiatives dans les prochains mois", avait indiqué Florent Boudié la semaine dernière.

305 mineurs en métropole en 2017, selon la Cimade. La rétention des mineurs, pour laquelle la France a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), n'est censée se faire qu'en famille, en dernier recours et en étant limitée à la durée nécessaire à l'organisation du départ. En métropole, leur nombre a fortement augmenté ces dernières années: de 45 mineurs en 2014, on est passés à 305 l'an dernier, selon la Cimade. En Outre-mer, les chiffres sont beaucoup plus élevés, avec plus de 4.000 mineurs à Mayotte. L'interdiction de cette rétention est une des revendications des députés contestant le projet de loi asile-immigration. "C'est un pas vers eux", souligne-t-on au groupe LREM, alors que l'Assemblée entame mardi soir l'étude des quelques 1.000 amendements.

Les députés LREM qui voteraient contre seraient exclus de la majorité. "C'est une très bonne nouvelle", a ainsi réagi le député LREM Matthieu Orphelin, même si pour l'instant cela ne suffit pas à faire évoluer sa position d'abstention, lors du vote prévu dans la nuit de vendredi à samedi. Pour l'instant, sur les 312 députés LREM, un seul a annoncé qu'il voterait contre, l'ex-PS Jean-Michel Clément. Celui-ci pourrait devoir retourner dans sa famille politique d'origine puisque le président du groupe LREM Richard Ferrand a fait comprendre que les députés votant contre seraient exclus de la majorité. "Abstention péché véniel, vote contre péché mortel", répète-t-on dans son entourage. Deux autres députés LREM, Martine Wonner et Sonia Krimi, ont indiqué hésiter entre abstention et vote contre. Le groupe s'attend au total à une "dizaine d'abstentions".

18/04/2018 – AFP – Loi asile-immigration: la rétention des mineurs, point de crispation

Dépêche AFP reprise dans L'Express, Ouest France, Challenge, Combourse, Montpellier ma ville, Alvinet, etc.

Paris - Régulièrement contestée, la rétention des mineurs va revenir dans les débats du projet de loi "asile-immigration" d'ici la fin de semaine à l'Assemblée nationale, même si le gouvernement n'est pas disposé à bouger dans ce texte.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La rétention concerne les étrangers en situation irrégulière qui attendent leur reconduite. La France comptait l'an dernier environ 1.800 places en centre de rétention administrative (CRA) et le ministre de l'Intérieur a annoncé l'ouverture de 400 places supplémentaires.

Neuf CRA sont habilités à recevoir des familles.

En métropole, cela concerne des enfants ou adolescents placés avec leur famille. Leur nombre a fortement augmenté ces dernières années: de 45 en 2014, on est passés à 305 l'an dernier, selon la Cimade qui est l'une des associations habilitées à intervenir en CRA.

En Outre-mer, les chiffres sont beaucoup plus élevés, avec plus de 4.000 mineurs à Mayotte.

Les familles sont généralement enfermées la veille de leur reconduite, pour les rapprocher de l'aéroport -- ce qu'à la Cimade on estime relever surtout du confort de l'administration.

Il arrive toutefois que la rétention se prolonge, selon l'association qui a dénoncé, en mars, le cas de dix enfants enfermés avec leurs parents jusqu'à neuf jours au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne).

QUELS GARDE-FOUS ?

La rétention des mineurs n'est censée se faire qu'en famille, en dernier recours, en étant limitée à la durée nécessaire à l'organisation du départ.

Une circulaire du 6 juillet 2012, encadrant cette pratique, demandait de privilégier l'assignation à résidence.

Mais la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a, à six reprises depuis 2012, condamné la France, qui "compte parmi les trois seuls pays européens qui recourent systématiquement à la rétention de mineurs accompagnés".

Face aux critiques, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb vient d'annoncer 1,5 million d'euros de travaux pour garantir des "conditions dignes" dans ces centres.

QUI PROTESTE ?

Les critiques sont nombreuses, motivées par "l'intérêt supérieur de l'enfant", et dépassent les seules associations militantes -- en mai 2012, François Hollande lui-même s'était engagé à y mettre un terme.

En mars le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muijnicks, a appelé la France à mettre fin à une pratique aux "effets néfastes sur la santé mentale" des mineurs.

La Contrôleure des lieux de privation de liberté Adeline Hazan a dénoncé "le principe même de l'enfermement de ces enfants", en raison "des traumatismes qu'il provoque" et des "bouleversements" dans les rapports parents-enfants.

Le Défenseur des Droits Jacques Toubon est régulièrement intervenu auprès des préfetures l'an dernier "pour leur rappeler que cette pratique est contraire à la Convention des droits de l'enfant et demander la libération" des familles.

Plusieurs députés de la majorité, ayant visité des CRA, ont aussi dit leurs interrogations la semaine dernière. "La rétention des enfants nous questionne tous", a plaidé Stella Dupont

(LREM) en commission des Lois. Les députés avaient toutefois rejeté l'interdiction de cette pratique.

Face à cette contestation interne, les députés LREM vont mettre en place un groupe de travail dans le but de rédiger une proposition de loi "dans les prochains mois".

"Le sujet n'était pas mûr maintenant mais nous n'allons pas l'abandonner", a promis le chef de file LREM sur ce texte Florent Boudié.

POURQUOI LA MAINTENIR ?

Pour le gouvernement, interdire la rétention des mineurs empêcherait de fait toute reconduite à la frontière des familles en situation irrégulière.

Une telle interdiction serait "instrumentalisée par les filières de passeurs qui vont faire venir des mineurs", affirme la députée En Marche Marie Guevenoux.

On serait "matériellement mis dans la situation de ne plus expulser quelque famille que ce soit", a estimé Emmanuel Macron lors de son entretien dimanche soir sur BFMTV, RMC et Mediapart, tout en assurant qu'il souhaitait que la rétention des mineurs "dure le moins possible".

Le sujet est crucial pour l'Intérieur qui essaie actuellement de dissuader une immigration en provenance d'Albanie. "Les Albanais arrivent généralement en famille, avec les enfants" et s'ils ne peuvent être placés en rétention, "le risque de fuite est extrêmement important", selon M. Collomb.

Aussi certains plaident-ils, à l'instar de Mme Guévenoux, pour "des hôtels dédiés aux familles à proximité des aéroports".

16/04/2018 – Basta – Au mépris des droits fondamentaux, le gouvernement confirme son tournant répressif sur l'asile

BARNABÉ BINCTIN

Sévèrement jugée par le Défenseur des droits comme par les ONG spécialisées qui y voient une profonde atteinte aux droits fondamentaux – c'est à dire aux protections inviolables, sorte de « lignes rouges » consacrées par le droit –, la loi sur l'asile et l'immigration arrive aujourd'hui sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Dans les tuyaux depuis plusieurs semaines, le projet de loi de Gérard Collomb sur l'asile et l'immigration arrive ce lundi soir sur les bancs de l'Assemblée nationale. Intitulé « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif », il ne comporte finalement que très peu de changements par rapport à la version initialement présentée en Conseil des ministres le 21 février dernier (que nous avons décrypté sur Bastamag), et ce malgré près de 900 amendements déposés.

La plupart n'ont pas franchi l'obstacle de la commission des lois qui examinait le projet la semaine dernière à l'Assemblée. « Le texte a été modifié à la marge mais nous n'avons rien

obtenu de particulier, si ce n'est la réduction de l'allongement de la durée de rétention à 90 jours au lieu des 105 envisagés au départ » souffle-t-on du côté du Secours Catholique. Pour le reste, la teneur reste donc sensiblement la même, fidèle à une double démarche : le durcissement des mesures répressives pour les migrants en général, et un affaiblissement considérable des droits pour les demandeurs d'asile en particulier. « C'est un texte de police qui franchit la ligne rouge des droits fondamentaux », résume Vanina Rochiccioli, présidente du Gisti.

Raccourcissement des délais jusqu'à l'absurde

La grande mesure défendue par le ministre de l'Intérieur est la réduction du temps d'instruction des demandes d'asile à six mois. Problème : censée aider les demandeurs à obtenir une réponse plus rapidement, la mesure se fera à leur détriment. « En réalité, rien n'est fait pour que l'entrée dans le droit soit rendu possible et pour que les délais soient respectés par l'administration », poursuit Vanina Rochiccioli. Ce raccourcissement des délais de procédure s'applique en fait à sens unique, contre les migrants. « Les personnes qui demanderont l'asile plus de 90 jours après leur arrivée en France verront ainsi leur demande examinée en procédure accélérée, et seront privées d'hébergement et de ressources », alerte ainsi Gérard Sadik, responsable asile à la Cimade.

Les déboutés de l'asile verront par ailleurs leur délai de recours pour contester la décision devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) divisé par deux : d'un mois, il passerait désormais à quinze jours. « Un mois, c'était déjà très court par rapport au droit commun, rappelle la présidente du Gisti. Aujourd'hui, lorsque vous souhaitez contester un permis de construire, vous avez deux mois. » Constituer un recours solide en quinze jours, compte tenu des conditions de précarité de nombreux demandeurs d'asile, deviendra très compliqué.

L'enfermement des enfants confirmé

Autre mesure très fortement contestée, le doublement du délai de rétention administrative de 45 à 90 jours. Dans le même temps, l'interdiction de la rétention des mineurs n'a finalement pas été retenue. Le mois dernier pourtant, le Défenseur des droits interpellait le Premier ministre au sujet de l'inquiétante augmentation des enfants en centre de rétention : sur l'année 2017, la France a vu 275 enfants, « dont de nombreux nourrissons », enfermés dans ces « prisons » pour étrangers – soit autant que pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 réunies. Une situation pour laquelle la France avait déjà été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) en 2016, considérant alors qu'imposer à des enfants une telle privation de liberté, même aux côtés de leurs parents, était assimilable à un « traitement inhumain ou dégradant ». Le Président de la République Emmanuel Macron s'est pourtant prononcé, lors de son interview du 15 avril, contre l'enfermement des mineurs isolés, mais pas contre la rétention de familles avec enfants, qui pourront donc être emprisonnés pendant trois mois.

Le projet de loi prévoit également de répartir les demandeurs dans les régions françaises en conditionnant le versement de leur allocation (l'aide aux demandes d'asile – Ada) à la résidence dans cette région – sans que ne leur soit pour autant garanti un hébergement. « Un véritable cantonnement inédit », pour la Cimade, qui dénonce aussi l'inscription dans la loi de la logique d'« un accueil sous surveillance » tel que véhiculé par la circulaire du 12 décembre qui doit permettre le contrôle de la situation administrative des personnes hébergées en accueil d'urgence. Attaquée en justice et accusée d'ouvrir la voie au tri des migrants, à rebours du principe d'inconditionnalité de l'accueil, la circulaire n'a finalement pas été suspendue par le Conseil d'État, qui s'est contenté d'en réduire la portée dans sa décision. En

allongeant la durée de la « retenue pour vérification du droit au séjour » de 16 heures à 24 heures, les associations dénoncent également une « garde à vue bis dédiée aux personnes étrangères » – une privation de liberté qui est normalement attaché à un délit...

« Ce projet ne répond absolument pas aux besoins »

« Le Défenseur des droits dénonce une logique de suspicion ainsi qu'un renforcement inédit des moyens coercitifs mis au service de l'éloignement des étrangers », a fait savoir vendredi sa représentante, Anne du Quellenec, lors d'une conférence de presse organisée par les États généraux des migrations – un processus de concertations décentralisées engagées sur le sujet dans 69 départements français depuis le mois de novembre. Deux jours plus tôt, le Défenseur des droits en personne, Jacques Toubon, avait lui-même vertement tancé le projet de loi lors de son audition à l'Assemblée nationale : « Il n'y a pas de caricature à proclamer les droits fondamentaux ! » avait-il ainsi rappelé aux députés de la République en marche (LREM) sceptiques devant ses critiques répétées – dans son avis officiel en date du 15 mars, le Défenseur des droits n'hésitait pas à parler d'un projet de loi « répressif ».

Le son de cloche est sensiblement similaire du côté de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), qui rendra son avis le 2 mai prochain, à en croire l'avocat Alexandre Duval-Stalla, qui en est membre : « La tonalité générale sera : "les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires". Ce projet de loi ne répond absolument pas aux besoins en la matière, et il est regrettable de ne pas respecter la tradition républicaine qui consiste à traiter les questions d'asile et celles de droit des étrangers dans des projets de loi séparés ». Au mois de mars, le Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'était lui aussi « inquiété » de certaines dispositions du projet de loi.

Des interpellations qui rejoignent celles de nombreux autres acteurs, opposés à ce plan de « dissuasion migratoire ». Parmi les nombreuses associations engagées, on retrouve la Ligue des Droits de l'homme : « Il faut considérer les migrants comme des sujets de droit, non comme des objets. Et arrêter de faire croire que si on donne des droits aux migrants, on en retire aux français ! Plus il y a de droit dans une société, mieux elle se porte », explique la vice-présidente, Dominique Noguères. La liste des opposants va jusqu'à compter quelques députés LREM, frondeurs au sein de la majorité. A l'image de Jean-Michel Clément (Vienne) ou Matthieu Orphelin (Maine-et-Loire) qui ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne voteraient pas la loi. Cela suffira-t-il à la recalculer, lors du vote – probablement ce vendredi – qui clôturera les débats dans l'hémicycle ? C'est très peu probable. Pire, l'examen du projet au Sénat, pourrait encore aggraver le texte initialement présenté. Et confirmer le tournant coercitif de la France dans le régime du droit d'asile.

16/04/2018 – France info – Journal 16h

[Jean-Claude Mas sur PJJ]

16/04/2018 – France info – Journal de 12h

[Jean-Claude Mas sur PJJ]

16/04/2018 – France Culture – Journal de 12h30

16/04/2018 – Europe 1 – Journal de 12h

16/04/2018 – RTL – Journal

16/04/2018 – RFI – Journal

16/04/2018 – CNEWS – Journal de 10h30

16/04/2018 – CNEWS – Journal de 13h

16/04/2018 – CNEWS – Journal de 20h

[16/04/2018 – CNEWS – A Marseille, des manifestants contre la loi "asile et immigration"](#)

Le projet de loi "asile et immigration" s'ouvre au débat ce lundi à l'Assemblée nationale. La Cimade a mené des opérations dans 40 villes en France, et les bénévoles vont à la rencontre des députés LREM. Ils veulent démontrer la dangerosité de ce projet de loi. Reportage de Stéphanie Rouquié à Marseille.

[Jacques Blanc, Brigitte Appia sur PJJ]

[16/04/2018 – Europe 1 – Journal de 22h](#)

[Jean-Claude Mas sur PJJ]

[16/04/2018 – Europe 1 – Loi asile et immigration : "un droit d'asile au rabais", dénonce La Cimade](#)

Jean-Claude Mas, secrétaire général de La Cimade, dénonce sur Europe 1 "la logique répressive, de contrôle, de tri, d'enfermement" du projet de loi asile et immigration.

INTERVIEW

Alors que le projet de loi asile et immigration est débattu depuis lundi soir à l'Assemblée nationale, les associations de défense des réfugiés dénoncent un "droit d'asile au rabais", comme La Cimade. "C'est un projet de loi pas du tout équilibré, qui penche vers une logique répressive, de contrôle, de tri, d'enfermement, de volonté d'expulser, voire de bannir les personnes car on cherche aussi à faire en sorte qu'elles ne reviennent pas durablement sur le territoire", a déploré lundi dans Europe Nuit Jean-Claude Mas, secrétaire général de La Cimade.

Un gain de temps au détriment des droits humains. Alors que le projet de loi vise entre-autres à réduire les délais d'instruction de la demande d'asile, Jean-Claude Mas estime que ce gain de temps se fera "au détriment des droits humains". "On va réduire le délai pendant lequel la personne peut demander l'asile, on va réduire les délais de recours en cas de rejet (...) et on va lui imposer dans l'expression de son récit la possibilité d'être en vidéo-audience devant un juge, donc d'exposer un récit difficile, qui exprime une souffrance, des persécutions, par écran interposé... Comment penser que ce droit d'asile n'est pas un droit d'asile au rabais ?"

Une "machine à expulser". La Cimade dénonce par ailleurs une "machine à expulser" en cas d'entrée en vigueur du projet de loi. "Cette machine s'est déjà affolée ces derniers mois car elle enferme à tout-va, au point qu'on fait le constat que 40% des personnes enfermées ont finalement été libérées par un juge, qui au bout de quelques jours a sanctionné des pratiques illégales et abusives des préfetures", détaille Jean-Claude Mas, dont l'association intervient dans les centres de rétention administratifs pour migrants. Jean-Claude Mas souligne enfin "l'inutilité" de l'allongement de la durée de rétention dans ces centres à 90 jours, prévu par le projet de loi : "D'expérience, si la personne n'est pas expulsée dans les 15 jours, elle ne le sera pas (du tout) car ça veut dire que son pays ne délivrera pas de laissez-passer consulaire qui permet à la préfecture d'expulser."

17/04/2018 – TF1 – Journal de 20h

[Jean-Claude Mas sur PJJ]

19/04/2018 – RCF – Journal

[Jean-Claude Mas sur PJJ]

17/04/2018 – L'Humanité – Immigration. en bus contre "le code de la honte"

EMILIE URBACH

La Cimade a lancé, hier, une campagne nationale contre le projet de réforme porté par Gérard Collomb qui a pris la forme d'une déambulation militante dans la capitale.

Hier matin, une cinquantaine de militants de la Cimade ont mené deux actions éclair devant l'Assemblée nationale, ainsi qu'au siège parisien de la République en marche (LREM). Ils entendaient dénoncer le projet de loi sur l'asile et l'immigration dont doivent débattre les députés, en séance publique, tout au long de la semaine. Tout a commencé vers 10 heures, place du Châtelet. Un bus de tourisme gris patiente le long du trottoir. On attend un ou deux retardataires, avant que le chauffeur démarre. Dix minutes plus tard, le car rempli de militants roule vers le Palais Bourbon, premier objectif de la matinée. Geneviève Jacques, présidente de l'association, prend la parole pour rappeler le caractère « national » de cette journée d'action. Dans une quarantaine de villes de France, des citoyens solidaires investissent les permanences des députés de leur circonscription avec un but précis : leur demander de rejeter le texte porté par Gérard Collomb. « La philosophie générale du projet de loi consacre la maltraitance institutionnelle à l'égard des étrangers, explique le secrétaire général de la Cimade, Jean-Claude Mas. Il se caractérise par une série de mesures répressives visant à entraver leur accès aux droits en instituant plus de contrôles, plus d'enfermement, plus de sanctions et en usant même du bannissement, comme pour les indésirables d'un autre temps. »

Accueillis par un sceau d'eau froide au siège d'En Marche

Le bus arrive devant l'entrée monumentale de l'Assemblée nationale. Là où, deux jours plutôt, un autre groupe de citoyens solidaires est venu, avec de la mousse au chocolat, taguer « Accueil de merde » sur les murs du palais (voir notre vidéo sur humanite.fr). Les cinquante militants de la Cimade descendent et s'installent devant les grilles. Ils portent une banderole où est inscrit « code de la honte » et une série de quinze panneaux routiers détournés qui évoquent différentes mesures du projet de réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). « La colère monte ! » scande le groupe de militants.

À la Cimade, Céline s'occupe des personnes étrangères victimes de violences. « Une des mesures que je trouve particulièrement choquante concerne les détenteurs de titres de séjour liés à leur enfant français, pointe-t-elle. Les autorités vont exiger que le parent français prouve sa participation à la vie du ménage, pour éviter de supposées déclarations de naissance frauduleuses. C'est de la suspicion généralisée. Dans le cas de violences conjugales, par exemple, on ne va tout de même pas faire revenir le parent violent au sein de la famille ! »

À côté d'elle, Marie entend dénoncer l'allongement de la durée de rétention et la possibilité pour un préfet de faire enfermer des familles entières avec enfants pendant trois mois. Elle est coupée dans son explication. Les gendarmes, normalement postés à cet endroit, ont jusque-là tenté timidement de faire partir le groupe de militants. Mais l'un d'eux vient d'annoncer qu'il va demander l'intervention des CRS.

Le grand bus gris revient alors à proximité. Tout le monde monte à bord, direction le siège du parti présidentiel. Il est 11 heures. Le véhicule s'enfoune dans l'étroite rue Sainte-Anne et s'arrête au numéro 63. Les militants en descendent. L'un d'eux sonne à l'interphone. La porte s'ouvre. Un panneau bleu où on peut lire en blanc « En Marche la chute des droits » y est accroché par nos activistes itinérants. La cour est aussi investie, les panneaux routiers du « code de la honte » brandis et la banderole déployée. À l'étage, un homme est en colère. Il saisit un récipient d'eau et le vide sur les manifestants. « C'est dommage, sourit Julie, trempée de la tête aux pieds. C'est à l'image de ce gouvernement. Aucun dialogue n'est possible. »

David Rohi, responsable du secteur rétention de la Cimade, filme la scène avec son téléphone portable. La douche froide, il l'a déjà subie en écoutant Gérard Collomb lors des débats en commission des Lois. « Le ministre de l'Intérieur est entré dans une série de justifications scandaleuses pour défendre, par exemple, l'idée qu'on puisse placer des enfants en rétention, précise-t-il. Près de dix pays européens ne pratiquent plus l'enfermement des mineurs. En parlant de "submersion", il a aussi agité des peurs, usant d'une rhétorique ouvertement xénophobe. Ces propos nous rappellent les années Sarkozy et les discours de l'extrême droite. »

Geneviève Jacques parvient finalement à entrer dans les locaux du parti macronien. Elle y est reçue par Sandro Martin, chef du pôle idées & international de LREM. Elle lui remet un panneau reprenant l'ensemble des indications routières détournées par la Cimade pour dénoncer les pires aspects de la loi Collomb.

"En parlant de submersion, Gérard Collomb a agité des peurs, usant d'une rhétorique xénophobe"

« La police arrive ! On dégage ! » lance un militant, à peine la présidente ressortie. Le groupe part dans le calme, remontant le long du trottoir. Un car de CRS le croise. La porte latérale du fourgon s'ouvre... mais aucun policier n'en sort. Retour place Édouard Herriot, derrière l'Assemblée. Une dizaine d'autres associations s'y sont donné rendez-vous pour une manifestation unitaire en début d'après-midi. En arrivant sur la place, l'Orchestre debout, fondé l'an dernier lors des manifestations contre la loi travail et les Nuits debout, joue la Sarabande d'Haendel. Au micro, un jeune slameur l'accompagne : « Ouvrez les frontières. De quel droit cette chasse aux sans-droits ? »

16/04/2018 – Libération – Loi immigration : la

Cimade dénonce «un recul des droits»

Par Kim Hullot-Guiot

La Cimade, qui défend les droits des étrangers, a organisé ce lundi matin une action à Paris et dans plusieurs villes de France. Elle dénonce le projet de loi du gouvernement sur l'asile et l'immigration.

«On ne peut pas prendre toute la misère du monde.» Dimanche soir sur BFM TV et Mediapart Live, à la veille de l'ouverture du débat au Parlement sur le projet de loi «pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif», Emmanuel Macron a confirmé la ligne de «fermeté» du gouvernement sur les questions migratoires. Lundi matin, des associations de défense des droits des étrangers lui ont répondu à travers une série d'actions et de manifestations contre le texte. A Paris, la Cimade, association de soutien aux migrants, a ouvert le bal en déployant devant l'entrée arrière de l'Assemblée nationale une banderole «Code de la honte» et des panneaux du code de la route détournés. Sur ceux en triangle (qui signalent un danger), on pouvait lire «Chute des droits» ou «Procédure asile», accolé au signe du rétrécissement d'une voie. Sur ceux en rond (qui signalent une obligation, comme une limitation de vitesse), «90 jours en rétention» ou «virage à droite». L'idée : figurer ce que deviendra le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) si le texte est adopté. «Hormis quelques mesures de protection positive, la philosophie générale de ce projet consacre un recul des droits. Le passage en Commission [des lois] n'a pas changé la donne, on a juste apporté quelques garanties procédurales», explique le secrétaire général de la Cimade, Jean-Claude Mas. «Mais le texte entrave l'accès aux droits et vient amplifier une politique migratoire attentatoire aux droits des personnes», juge-t-il.

«Code de la honte, la colère monte !»

Tandis qu'une trentaine de militants, la plupart aux cheveux blancs ou gris, s'époumonent derrière l'Assemblée «Non, non, non, au projet Macron ! Non, non, non, à la loi Collomb ! Code de la honte, colère qui monte !», un homme en costume, badge «Assemblée nationale» autour du cou, chuchote aux gendarmes : «Est-ce qu'elle est prévenue, la police ?» Il sera inutile de l'attendre, le bus qui a conduit militants et journalistes sur place arrive. De l'autre côté de la place, le socialiste Boris Vallaud termine son interview avec BFM TV et passe saluer les militants.

Direction ensuite la rue Sainte-Anne, dans le II^e arrondissement de Paris, où se trouve le siège de La République en marche – que Geneviève Jacques, la présidente de la Cimade, appelle, facétieuse, «Les Républicains en marche». Les militants pénètrent la cour bercée de soleil, déploient leur banderole et reprennent leur sonore litanie : «Code de la honte ! La colère monte !» Au deuxième étage de l'immeuble, un homme, très énervé et manifestement pas de LREM, passe la tête par la fenêtre : «Moi j'ai rien à voir, vous nous empêchez de bosser !» Les militants continuent leur scansion ; ils en seront quittes pour une tasse d'eau balancée du deuxième (l'eau, pas la tasse).

Au-delà du fond du texte, l'association critique la méthode du gouvernement. «Notre initiative s'inscrit dans un ensemble d'actions d'interpellation du gouvernement. Nous avons participé à une réunion au ministère de l'Intérieur. Comme les autres associations, nous n'avons pas été entendus», explique Geneviève Jacques. Pour Jean-Claude Mas, avant Macron, «c'était déjà difficile d'être entendus. Dans le cadre de cette majorité, on a compris dès le départ que, lors des rencontres bilatérales ou collectives, la logique du gouvernement induisait une écoute passive. C'est-à-dire de commenter leur propre action, et d'écouter nos arguments pour savoir quoi nous opposer». Il conclut, amer : «En aucun cas, on a senti un parti pris de dire : "on va voir de quelle façon on peut améliorer le texte par rapport à ce que vous nous dites".»

Un responsable politique du parti finit par se pointer à la porte, gardée par un vigile : Geneviève Jacques et Jean-Claude Mas entrent, lui remettent «symboliquement» une copie du «code de la honte». En moins de cinq minutes, c'est plié. Les militants quittent les lieux, certains prévoient de rejoindre la manifestation associative contre le texte, à côté de l'Assemblée nationale. Dans une quarantaine de villes françaises, des actions similaires devaient avoir lieu au même moment, devant les permanences de députés LREM.

16/06/2018 – AFP – Loi immigration : manifestation d'opposants près de l'Assemblée nationale

Dépêche AFP reprise dans Le Parisien, Le Journal du centre, La Montagne, etc.

Le texte controversé porté par Gérard Collomb commence à être examiné ce lundi. Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés lundi aux abords de l'Assemblée nationale pour dénoncer le controversé projet de loi sur l'asile et l'immigration, dont l'examen par les députés doit débiter en fin de journée.

Rassemblés à proximité du Palais-Bourbon, les manifestants emmenés notamment par la Cimade ou la Ligue des droits de l'Homme ont donné de la voix pour dénoncer une « loi liberticide ». « Le tri entre les bons et les mauvais migrants est inadmissible. Plus vous donnez de droits aux migrants, plus vous leur rendez leur dignité », a déclaré Dominique Noguères, vice-présidente de la LDH.

« Toutes les associations demandent le retrait du projet de loi », a expliqué Léo Berthe, rapporteur à la Cour nationale du droit d'asile, instance qui examine les recours formés par les demandeurs d'asile déboutés à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

Un «message de grande défiance»

Porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » prévoit notamment de réduire à six mois les délais d'instruction de la demande d'asile, de faciliter la reconduite à la frontière des déboutés et d'augmenter la durée maximale de rétention des sans-papiers.

La présentation du texte à l'Assemblée, qui devrait s'étirer toute la semaine, a été décalée à la soirée de lundi en raison du débat sur les frappes en Syrie à 17 heures.

Selon Léo Berthe, les manifestations n'empêcheront pas l'adoption du texte à l'Assemblée mais permettent d'envoyer un « message de grande défiance contre la vision pernicieuse de ce projet de loi ».

La porte de l'Assemblée taguée

À Auch dans le Gers, une quarantaine de manifestants se sont eux aussi rassemblés pour demander aux députés de ne pas voter la loi. Ils se sont rendus à la permanence de Jean-René Cazeneuve, député LREM de la 1ère circonscription du Gers puis à la mairie d'Auch.

Dimanche après-midi, un millier de personnes s'étaient déjà rassemblées près du Palais-Bourbon pour dénoncer ce projet de loi, qui fait des vagues jusqu'au sein de la majorité LREM à l'Assemblée.

La porte du Palais-Bourbon a été taguée dans le week-end de l'inscription « accueil de merde ». Cinq personnes ont été interpellées.

16/04/2018 – Le Parisien Vidéo – Loi asile : la Cimade aux portes de l'Assemblée Nationale

Une manifestation a eu lieu ce lundi près de l'Assemblée Nationale à propos de la loi « asile et immigration » qui sera présentée et débattue dans l'hémicycle. La Cimade a décidée de faire de cette journée celle du « refus de la loi de la honte »

[Geneviève Jacques et Laurence Fabart sur PJJ]

16/04/2018 – Politis – Contre la loi asile-immigration, l'opposition citoyenne fait front commun

PAR MALIKA BUTZBACH

Les acteurs de terrain se sont réunis ce matin devant l'Assemblée nationale pour marquer leur opposition au projet de loi dont l'examen dans l'hémicycle est programmé cette semaine. Un refus déjà ancien et qu'ils comptent bien rappeler autant que nécessaire.

Le comité d'accueil a répondu présent. Pour le premier jour des débats parlementaires de la loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration effective », les acteurs de terrain se sont mobilisés. Il faut dire que le texte porte bien mal son nom : « Malgré les amendements déposés en commission des lois, la philosophie de ce projet est restée la même : répressive et portant atteinte aux droits fondamentaux, lance Jean-Claude Mas, secrétaire général de la Cimade.

« Code de la honte »

Dès 10 heures, l'association marque le coup d'envoi. Une trentaine de membres sont réunis devant l'Assemblée nationale derrière une banderole « Code de la honte ». Ils brandissent des panneaux de signalisation détournés : « 90 jours de rétention », « chute de droits », « expulsions non stop » ... « Cette action est symbolique, explique Geneviève Jacques, présidente de la Cimade. Nous avons joué sur le code de la route pour dénoncer les manquements du Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Notre but c'est de sensibiliser les députés, en particulier ceux de la majorité gouvernementale, afin de les dissuader de voter contre cette loi liberticide. »

Dans 40 villes de France, de Rennes à Clermont-Ferrand en passant par Toulouse, les membres de la Cimade sont allés interpeller leurs députés En marche devant leurs permanences. À Paris, le car est parti de l'Assemblée pour déposer les militants devant le siège de LREM, rue Sainte-Anne. Tandis que certains ont ressorti banderole et panneaux, d'autres sont allés remettre le fameux « code de la honte » aux membres du parti présents.

Front commun

Midi, rendez-vous devant l'Assemblée nationale, place Édouard-Herriot. En attendant le début du rassemblement, l'orchestre s'échauffe et joue « The Partisan » de Leonard Cohen. Parmi les signataires de l'appel à manifester ; les intersyndicales de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), de l'Ofpra, mais aussi des avocats et les quelque 440 associations des États généraux des migrations. « Lors de son interview télévisée, Emmanuel Macron a martelé la soit-disant

efficacité de ce texte et salué son ministre de l'Intérieur. Mais face à lui, il y a ce front commun, presque historique », se réjouit Léo Berthe, rapporteur à la CNDA.

D'ailleurs, les propos du Président la veille sont restés en travers de la gorge des militants. « Ses déclarations étaient d'un mépris sans nom, s'indigne Violaine Carrère du Gisti. Il oppose les associations et l'opinion publique mais, que sont les associations si ce n'est l'émanation des citoyens ? Il joue sur les discours de peur pour légitimer son projet de loi. » Face à ce mépris, les opposants dénoncent de plus belle un texte qui « sous couvert d'enfumage technique charge tous les migrants », explique Héloïse Mary du Baam. Puis la jeune femme commence une longue énumération : le doublement de la durée de rétention allant à 90 jours, la diminution des délais pour déposer sa demande et son recours d'asile, la banalisation des mesures d'expulsion... La liste est longue.

« Ce texte va dégrader encore plus nos conditions de vie »

Les prises de paroles alternent avec des séquences musicales, et notamment les mots forts du poète Abad Boumsong. Sur « La Marche funèbre », on lance des fleurs sur les cercueil du droit d'asile. Mais les premiers concernés sont aussi présents et se succèdent derrière le micro. Traoré, jeune Ivoirien, est là. Arrivé en France il y a deux mois, il dort à Paris VIII. « C'est important pour nous d'être ici aujourd'hui, de prendre part à la mobilisation. Ce texte va nous impacter et dégrader encore plus nos conditions de vie. » Lui et les exilés de Paris VIII ont fait une demande d'asile collective. « On verra la suite », soupire-t-il.

Et justement, la suite, il la verra vraiment puisqu'avec trois amis, il a été invité par la députée insoumise Danièle Obono à suivre les débats à l'Assemblée, qui commencent dans la soirée. « C'est important que ceux qui sont concernés par cette loi puissent être écoutés lors des discussions, explique l'élue qui suit le projet depuis sa lecture en commission des lois. Pour ce qui est du vote, on verra qui va voter quoi, et surtout qui sera là ! » Derrière elle, alors que les organisateurs commencent à plier bagages après deux heures de rassemblement, un jeune homme prend le micro. En slamant, il raconte son récit, son quotidien de sans-papiers à Paris. « Je garde le sourire, et je le garderai. Je suis fier d'être ici. » Lorsqu'il se retourne vers l'Assemblée et le cordon de policiers qui l'entoure, il sourit toujours.

16/04/2018 – Le Monde - Projet de loi asile et immigration : des associations manifestent et dénoncent un « projet de recul »

Par Laura Hubert

Alors que les débats sur la loi asile et immigration débutent lundi à l'Assemblée nationale, associations, politiques et citoyens ont manifesté pour le retrait de la loi.

Un bus gris métallisé aux vitres teintées place du Châtelet à Paris. Bus de touristes ?... Pas vraiment. Des militants de la Cimade, association de soutien aux migrants d'environ deux mille cinq cents bénévoles et composée de quatre-vingt-dix groupes locaux, jouent une opération « coup de poing », tenue secrète jusque-là. Le plan d'attaque a été minutieusement préparé pour marquer leur opposition à la loi asile et immigration, jugée trop coercitive et encline aux expulsions, portée par le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb. Seule une poignée de médias, dont Le Monde, en avait été prévenue.

« L'excursion » démarre à 10 h 15. Premier arrêt à l'Assemblée nationale. Les militants doivent agir vite. Descendus du bus, ils brandissent fièrement leurs pancartes. Une flèche « virage à droite », une limitation à « 90 jours en rétention », « chute de droits » au lieu de « chute de pierres ». Une quinzaine de panneaux de signalisation du code de la route ont été détournés pour constituer « le code de la honte ». Plantés devant les portes de la Chambre des députés, les militants, déterminés et vêtus de noir, scandent en continu : « Non, non, non, au projet Macron ! Non, non, non, à la loi Collomb ! Code de la honte, la colère qui monte ! »

« Retrait de la loi »

Les gendarmes s'affairent rapidement à les faire partir. Les militants de la Cimade filent devant le siège du parti La République en marche (LRM). La Cimade a décidé de remettre ce « code de la honte » aux élus de la majorité, dans quarante villes simultanément, en réponse à la « dégradation » du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Geneviève Jacques, présidente de l'organisation, explique :

« Cette action symbolique s'inscrit dans la continuité de nos revendications. Nous voulons le retrait de la loi asile et immigration, qui n'est en rien une réponse aux enjeux réels d'accueil dans notre pays. L'ensemble de ce projet représente tellement de reculs, malgré quelques mesures positives. Nous demandons à ce qu'il ne soit pas voté, et réclamons un vrai débat de fond. »

Les militants se postent dans la cour intérieure du siège du parti. Les slogans résonnent fortement, ce qui ne manque pas d'agacer une entreprise installée à cette adresse, qui balance des seaux d'eau sur les militants.

Perte de « l'identité humaniste »

La journée se poursuit à proximité de l'Assemblée nationale, où quatorze organisations manifestent, de 12 h 30 à 14 heures. Un orchestre de Nuit debout, composé d'instruments à vent et de tambours, accompagne Abad Boumsong, slameur camerounais. Arrivé en France à l'âge de 15 ans, aujourd'hui la quarantaine, il milite au travers de l'écriture musicale : « Au fil des années, la France donne l'image d'un pays qui se referme sur lui-même, alors qu'au quotidien, on retrouve une vraie solidarité entre les gens. Par la loi asile et immigration, la France perd de son identité humaniste », déplore le musicien.

Aux associations de soutien aux migrants se mêlent des élus du groupe écologiste (EELV) et de La France insoumise (LFI). Eric Coquerel, député (LFI) de la Seine-Saint-Denis, s'adresse aux associations et aux citoyens de la manifestation :

« Nous parlons ici de personnes qui traversent la Méditerranée, les cols alpins en plein hiver. Et tant que nous n'aurons pas réglé les causes de ces migrations, que nous, la France, avons d'ailleurs provoquées, on doit en assumer les conséquences ! »

Des avocats en robe apportent un cercueil en carton sur lequel est inscrit « Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés ». Agathe Stinat, avocate au barreau des Hauts-de-Seine, n'accepte pas la réduction d'un mois à quinze jours du délai de recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). « La réduction de ce délai pénalise d'autant plus les immigrés. La plupart ne parlent pas français, il leur faut un interprète. Sous le prétexte fallacieux de faire des économies, on va nous demander de faire de l'abattage, par un recours sommaire. »

« On résiste malgré tout »

Ils réfutent également l'extension des audiences en vidéo pour le juge des libertés et le tribunal administratif : « Vous voyez un immigré parler, en étant filmé, de la fois où il a été battu, violé ? Nous mettons souvent quatre ou cinq séances avant d'apprendre les traumatismes qu'ils ont vécus. »

Ibrahim, Soudanais de 28 ans, a dû quitter son pays. Cela fait deux ans qu'il est en France, sans logement, hébergé par une amie. Il a préparé un poème pour l'assemblée : « Je garde le sourire, malgré tout. Malgré ce que j'ai traversé, malgré le froid, la pluie, le gazage de flics. Malgré tout, je suis fier d'être ici. [...] On résiste malgré tout... ! Je vous aime ! » Bénévole de l'association Utopia 56 à Paris depuis cinq mois, il assiste régulièrement à la destruction des tentes par des CRS dans le nord de Paris.

Sarah Belaisch, bénévole à la Cimade, s'insurge : « Le texte de loi est essentiellement construit sur la sanction. C'est scandaleux qu'un citoyen soit condamné et non félicité pour avoir sauvé un migrant qui entre sur le territoire de manière illégale. »

REGIONALE

[16/04/2018 – La Voix du Nord – Lambersart Les militants de la Cimade s’invitent chez la députée pour dénoncer la loi Asile et Immigration](#)

Ils étaient une trentaine, ce lundi matin, avenue Becquart, devant la permanence de Brigitte Liso. Une trentaine de militants de la Cimade, association de soutien aux demandeurs d’asile, venus dire à la députée En Marche leur rejet de la future loi Asile et immigration, « un texte liberticide » selon eux.

Tranquillement regroupés devant le 30 de l’avenue Becquart, une trentaine de militants ont brandi leurs pancartes devant la permanence de Brigitte Liso. Jusqu’à croiser la députée En Marche de la 4e circonscription qui sortait de son bureau, et avoir ainsi le droit à un court moment d’échange.

16/04/2018 – France Bleu Nord – Journal

[Nicolas Ketelers Cimade PJJ]

[17/04/2018 – France Bleu Nord – Loi asile et immigration : les associations dénoncent "un recul des droits"](#)

Par Cécile Bidault, France Bleu Nord

Les députés continuent à débattre du projet de loi asile et immigration. Les associations qui accompagnent les réfugiés, comme la Cimade, parlent d'un recul des droits des étrangers, et se mobilisent. Ce lundi, ils ont manifesté devant la permanence d'une députée de la majorité, à Lambersart.

A Les débats sont tendus, à l'Assemblée nationale. Depuis lundi soir, et jusqu'à la fin de la semaine, les députés discutent du projet de loi asile et immigration". qui prévoit de réformer certaines dispositions du droit des étrangers.

Examen des demandes d'asile, recours pour les déboutés, durée de rétention : de nombreux thèmes sont très controversés, même dans les rangs de la majorité. Sur le millier d'amendements déposés, 200 émanent de députés de la République en marche.

Mobilisation devant les permanences de députés

La Cimade, association qui accompagne les migrants, se mobilise : dans 40 villes de France, ce lundi, les militants sont allés mener des actions devant les permanences des députés, pour les convaincre de voter contre le texte. Ils se sont notamment rendus à Lambersart, près de Lille, à la permanence de la députée LREM de la métropole lilloise, Brigitte Liso. L'échange a été bref: "je n'ai pas encore pris ma décision", assure l'élue, "je suis moins critique que certains, mais vigilante".

Pour Nicolas Ketelers, président de la Cimade Nord-Picardie, "il n'y a rien à sauvegarder dans ce texte. La plupart des mesures vont faire mal aux personnes migrantes, mais globalement aussi à l'Etat de droit qu'est la France".

Condamnés à la clandestinité

La Cimade, qui suit les personnes migrantes sur le terrain, notamment à Grande Synthe, et dans ses permanences, est inquiète, en cas d'application de cette loi : pour Nicolas Ketelers, "de plus en plus de personnes vont être condamnées à la clandestinité. Quand on les condamne à la clandestinité, on les condamne à la misère, on favorise les situations de non-droit, et l'exploitation des personnes. On le voit dans le Calaisis, et à Grande Synthe. Les personnes que l'on rencontre sont désespérées, elles vivent dans des conditions pires que des animaux".

La conclusion du président de la Cimade dans la région est catégorique : avec ce projet de loi, "la France perd son âme, et elle oublie sa tradition de migrations".

16/04/2018 – RCF Nord – Journal

[Nicolas Ketelers Cimade sur PJJ]

17/04/2018 – La Dépêche – Loi asile-immigration : la Cimade s'y oppose

Léo Couffin

L'examen du projet de loi sur l'asile-immigration porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a commencé lundi à l'Assemblée Nationale. Il a fallu peu de temps à l'association Cimade pour s'en mêler. Dans plusieurs villes, dont à Toulouse, des regroupements de militants de cette association sont organisés. Une vingtaine de militants, s'est retrouvée hier en fin de matinée, pour manifester dans les rues de Toulouse en brandissant des pancartes.

«L'objectif est d'ouvrir les yeux aux gens, pour qu'ils se rendent compte des risques de cette loi», explique Marie-Laure Morin militante à la Cimade de Toulouse. Les manifestants ont préparé des pancartes percutantes, en détournant des panneaux du Code de la route rebaptisé par l'association «le code de la honte». Ils arborent des messages tranchants comme «expulsions non-stop» mais encore «chute de droit».

Pour les militants de l'association, ce sont les droits humains qui sont touchés en premier lieu dans cette loi. «Cette loi remet en cause les droits humains», insiste Marie-Laure Morin.

Les membres de l'association estiment qu'il y aura des risques d'incompréhension de la part des immigrés en raison de cette nouvelle loi. «Elle est dans la continuité de la politique migratoire depuis 40 ans», martèle la militante. La Cimade demande aux députés de ne pas adopter cette loi et de réfléchir à des changements sur les politiques migratoires pour construire une société solidaire pour les migrants et les réfugiés.

Actuellement c'est la seule action qui est prévue par l'association autour de la loi asile et immigration.

16/04/2018 – Sud-Ouest – Projet de loi asile-

immigration : que contient le texte, pourquoi fait-il polémique ?

Avec AFP

Le projet de loi défendu vigoureusement par Gérard Collomb suscite des critiques au sein-même de la majorité. Les débats commencent ce lundi soir à l'Assemblée
Coup d'envoi d'une semaine de débats tendus à l'Assemblée sur le projet de loi asile et immigration, ce lundi soir. Le texte controversé du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb met la majorité à l'épreuve. Que contient ce projet de loi ? Pourquoi fait-il polémique ? On fait le point.

Que contient le projet de loi ?

Le texte porté par Gérard Collomb affiche l'objectif de "mieux accueillir les réfugiés" et "mieux renvoyer" les déboutés. Avec un fort volet répressif, analyse Le Monde. Voici les principaux points.

Asile, accueil

- réduction de 120 à 90 jours du délai pour déposer une demande d'asile après l'entrée en France
- réduction d'un mois à 15 jours du délai de recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et développement des audiences par vidéo (à distance). Une exigence de "qualité" de la liaison et la présence d'un traducteur si nécessaire ont été introduites
- éloignement facilité pour certaines catégories de déboutés (ressortissants de pays d'origine sûre, réexamens...)
- titre de séjour de quatre ans, au lieu d'un an, pour les réfugiés "subsidiaries" (une extension du statut de réfugié) et apatrides
- renforcement de la protection des jeunes filles exposées à un risque de mutilation sexuelle, étendue aux jeunes hommes en commission des Lois
- pour les mineurs, extension de la réunification familiale aux frères et sœurs
- possibilité de mise à l'abri pour les étrangers "n'ayant pas encore pu enregistrer" leur demande d'asile

Lutte contre l'immigration irrégulière

- augmentation de la durée maximale de la rétention administrative, portée de 45 à 90 jours
- augmentation de 16 à 24 heures de la durée de la retenue administrative pour vérifier le droit au séjour, et renforcement des pouvoirs d'investigation
- renforcement du régime de l'assignation à résidence pendant trois heures de suite en cas de menace à l'ordre public
- possibilité d'accorder l'aide au retour volontaire à un étranger placé en rétention
- extension de la vidéo-audience pour le juge des libertés et le tribunal administratif
- les députés ont raboté en commission une loi facilitant le placement en rétention des "dublinés" (déjà enregistrés dans un autre pays européen), pour ramener à 15 jours (au lieu de 7) le délai de recours et encadrer les motifs de rétention

Séjour

- extension du "passeport talent" (dont peuvent bénéficier les personnes hautement qualifiées, les artistes...) à de nouvelles catégories
- installation facilitée des étudiants chercheurs
- dispositions protectrices sur le droit au séjour des victimes de violences conjugales

Qu'en pensent les associations ?

Le projet de loi est critiqué par des acteurs de l'asile et les associations, qui redoutent des atteintes aux droits des étrangers. Le Défenseur des droits Jacques Toubon considère "le demandeur d'asile maltraité". Le texte a aussi déclenché des grèves inédites à l'Ofpra et dans son instance d'appel (CNDA). À Bordeaux, également, à la Cimade.

Dans la ligne de mire des opposants, principalement deux mesures phares : l'allongement de la durée maximale de rétention pour les immigrés en attente d'expulsion et la réduction du délai d'appel pour les déboutés.

Un millier de personnes se sont rassemblées dimanche près de l'Assemblée nationale à Paris pour dénoncer le controversé projet de loi. Lancée à l'initiative du BAAM (Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants), cette manifestation a été rejointe par une cinquantaine d'organisations, du mouvement Génération-s de Benoît Hamon au Parti communiste, en passant par Act-Up.

Par ailleurs, la porte du Palais Bourbon a été taguée dans le week-end de l'inscription "accueil de merde".

Quelles réactions politiques ?

Plus d'un millier d'amendements sont au menu jusqu'à vendredi, dont 200 des députés LREM, un record. Ce projet est donc critiqué au sein même de la majorité, malgré les efforts de pédagogie et persuasion déployés depuis plusieurs mois par le ministre de l'Intérieur, incarnant la ligne "dure" de l'exécutif. Les discussions ont été agitées dès l'examen du texte en commission.

Cela a valu à la vingtaine de contestataires LREM un rappel à l'ordre du président de groupe Richard Ferrand. À mots couverts, indique Le Monde, il a menacé d'exclusion ceux qui rechigneraient à soutenir la ligne politique du gouvernement. "On ne fait jamais d'omelettes sans casser des œufs, et s'il faut casser des œufs, je le ferai !"

Jean-Michel Clément (ex-PS) prévoit de voter contre un texte à "la logique répressive". Critique prêt au compromis, Matthieu Orphelin est déçu de ne pas être parvenu à maintenir à 45 jours la durée maximale de rétention (portée à 90 jours) et pense s'abstenir.

Les responsables LREM rejettent tout parallèle avec les frondeurs socialistes du précédent quinquennat, qui eux portaient "une contestation de fond de la ligne politique". Reste que ce projet de loi est le premier à faire autant tanguer dans les rangs des "marcheurs", particulièrement investis sur ce sujet touchant leurs "convictions". Chez les MoDem alliés de LREM, certains souhaitent aller plus loin pour les droits des demandeurs, mais il n'y a "pas de ligne de fracture forte", assure-t-on au groupe.

Gérard Collomb a dit au JDD avoir "toute confiance en la majorité" qui saura "faire preuve de responsabilité". Emmanuel Macron a évoqué "un débat démocratique" et des parlementaires "ni godillots ni frondeurs".

Les socialistes jugent que le texte "tourne le dos à nos principes constitutionnels". De son côté, la droite, qui dénonce "ambitions bien modestes" et "laxisme", souhaite pouvoir fixer

des quotas d'accueil annuels, limiter le regroupement familial, et éloigner plus facilement les étrangers représentant une menace.

Finaliste de la présidentielle après une campagne marquée par ce thème de l'immigration, la députée du Pas-de-Calais et présidente du FN Marine Le Pen devrait s'impliquer sur ce texte qui va selon elle "accélérer" l'immigration.

A l'autre bord, la gauche de la gauche est vent debout contre un projet de loi "inutile et dangereux", surfant "sur la logique de la peur". Les Insoumis ont appelé les autres groupes politiques à un "sursaut de convergence républicaine et humaniste".

À l'Assemblée nationale, ce lundi, la séance ouvrira à 21h30.

17/04/2018 – France Bleu Pays d’Auvergne – Journal de 08h

[Pierre Saint-Amans sur PJJ]

16/04/2018 – France Bleu Pays d’Auvergne – Journal de 19h

[Pierre Saint-Amans sur PJJ]

17/04/2018 – France Bleu Pays d’Auvergne – Clermont-Ferrand : la Cimade 63 se mobilise contre le projet de loi Asile et Immigration

Par François Rauzy

Ce lundi 16 avril, le controversé projet de loi Asile et Immigration entre en débat à l'Assemblée. A Clermont-Ferrand et dans 40 villes en France, les militants de la Cimade se mobilisent contre celui-ci. Ils souhaitent le retrait du projet de loi.

La Cimade, association qui défend les droits des personnes réfugiées et migrantes, se mobilisait lundi partout en France contre le projet de loi Asile et Immigration porté par le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. L'association tient régulièrement des permanences sur Clermont-Ferrand à destination des personnes migrantes, afin de les aider dans leurs démarches administratives, donne des cours de français et sensibilise la population sur la question des migrations.

La loi nous paraît tellement négative et inquiétante que nous souhaitons son retrait pur et simple. - Pierre Saint-Amans, président du groupe local de la Cimade

Parmi les mesures qui inquiètent l'association dans la loi à l'étude : la réduction des délais de recours pour les demandes d'asile, la rétention des mineurs ou encore la banalisation de la visio-conférence dans de nombreuses procédures.

Opération devant la permanence de la députée Valérie Thomas

Les militants de la Cimade 63 se sont rendus devant la permanence de Valérie Thomas (députée LREM de la 1ère circonscription du Puy-de-Dôme). Pour symboliser leur action, ils ont brandi des pancartes du "Code de la Honte". Un code créé par l'association pour dénoncer les mesures prévues par le projet de loi Asile et Immigration.

16/04/2018 – France 3 Auvergne-Rhône-Alpes – Loi asile. Des militants de la Cimade à Clermont-Ferrand manifestent contre le projet de loi

Par SM avec Cyrille Genet

Une petite vingtaine de personnes, membres de la Cimade, a protesté devant la permanence de Valérie Thomas, députée LREM du Puy-de-Dôme, contre le projet de loi asile et immigration, alors que les débats sur le texte commencent lundi 16 avril à l'Assemblée Nationale.

étrécissement de voie, sens interdit, virage à droite... Pour mieux exposer leurs griefs, les militants clermontois de la Cimade sont venus avec des panneaux de signalisation routière adaptés à leurs messages. Lundi 16 avril, ils étaient une petite vingtaine à manifester devant la permanence de la députée LREM du Puy-de-Dôme Valérie Thomas, dans le cadre d'une mobilisation nationale contre le projet de loi asile et immigration, débattu cette semaine à l'Assemblée.

Pour l'association qui vient en aide aux réfugiés et aux migrants, le texte « consacre un très net recul des droits et va, s'il est adopté par le Parlement, considérablement dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères ». Les points qui fâchent sont nombreux, comme l'allongement de la durée légale de rétention ou la volonté de réduire à 6 mois les délais d'instruction de la demande d'asile : « le projet de loi fragilise la procédure », estime la Cimade qui dénonce un renforcement des restrictions et des contrôles.

En l'absence de la députée Valérie Thomas, le petit groupe de manifestants a été reçu par son attaché parlementaire.

Ces militants demandent le retrait du projet de loi et « une autre politique migratoire en totale rupture avec celle menée ces dernières années ».

« On ne peut pas prendre toute la misère du monde », a déclaré Emmanuel Macron dimanche soir lors d'une interview télévisée. « Nous sommes face à un phénomène migratoire qui va durer » et le droit d'asile auquel le chef de l'Etat se dit attaché, est « respecté », a-t-il assuré. Les débats qui débutent lundi soir à l'Assemblée vont durer jusqu'à vendredi. Plus d'un millier d'amendements sont au menu, dont 200 des députés LREM, un record.

17/04/2018 – La Montagne – La Cimade alerte et brandit le « code de la honte »

LOI ASILE ET IMMIGRATION

La Cimade alerte et brandit un « code de la honte »



« CHUTE DE DROITS ». Hier matin, à Clermont, des militants de la Cimade devant la permanence de la députée Valérie Thomas (LREM), dont le collaborateur a reçu une délégation.

La Cimade demande « le retrait pur et simple » du projet de loi sur l'asile et l'immigration, dont la discussion a commencé, hier, à l'Assemblée nationale.

« C'est un projet de loi dangereux et, de plus, inefficace », considère Pierre Saint-Amans, le président du groupe clermontois de la Cimade, qui souligne « l'hostilité, la méfiance et le rejet qu'il exprime vis-à-vis des migrants, le manque de respect de la personne et de ses droits fondamentaux ».

Monique Guyot-Berni, membre du groupe local et du bureau régional, déplore aussi « le climat de

peur qu'il suscite et entretient au sein de la population ».

La Cimade appelle les députés – particulièrement ceux de La République en marche – à voter contre ce projet. Hier, un groupe s'est rendu devant la permanence de Valérie Thomas (LREM), brandissant les panneaux d'un « code de la honte » qui dénonce « chute de droits », « assignation à résidence », « expulsions non stop »... et mentionne aussi « virage à droite ». Le dossier de décryptage de la loi établi par la Cimade a été remis au collaborateur de la députée. ■

16/04/2018 – La Montagne - A Clermont-Ferrand, la Cimade remet un "code de la honte"

La Cimade demande "le retrait pur et simple" du projet de loi sur l'asile et l'immigration, en discussion à partir d'aujourd'hui à l'assemblée nationale. Une loi "inhumaine, dangereuse et inefficace" selon les militants, qui sont allés brandir un "code de la honte" devant la permanence de la députée LREM Valérie Thomas.

A Clermont comme dans une quarantaine d'autres villes de France, les membres de la Cimade ont fait, lundi matin, une opération "coup de poing", appelant à "une autre politique migratoire, en rupture totale avec celle menée ces dernières années".

Après avoir contacté et rencontré les députés du département, au cours des semaines passées, les militants se sont rendus devant la permanence de la députée Valérie Thomas (La République en marche), où ils ont brandi des panneaux d'un code de la route revisité en "code de la honte": celui-ci dénonce une "chute de droits" (constatés depuis un mois et demi à deux mois), des "expulsions non stop", "assignation à résidence" ou encore les 135 jours de rétention (cette durée a été ramenée récemment à 90 jours).

"Un appel à l'humanisme et l'intelligence"

Pierre Saint-Amans, le président du groupe explique que "dans ce cas, nous ne proposons pas d'amendement comme nous le faisons habituellement, mais le retrait pur et simple de ce projet de loi, qui est extrêmement dangereux pour le respect des personnes et de leurs droits fondamentaux; il exprime hostilité, méfiance et rejet vis-à-vis des migrants; mais nous espérons qu'il reste encore un peu d'humanisme et d'intelligence, et que les députés LREM seront de plus en plus nombreux à refuser de voter cette loi. C'est ce que nous venons leur demander par cette action".

Monique Guyot-Berni, membre du groupe et du bureau régional Auvergne Rhône-Alpes de la Cimade, a remis au collaborateur de la députée (qui a reçu une délégation de militants) le dossier de décryptage de la loi réalisé au niveau national par la Cimade. Celle-ci s'élève contre un projet de loi "qui vient amplifier la politique migratoire actuelle, déjà fortement attentatoire aux à la dignité et au respect des droits fondamentaux des personnes".

Les militants mobilisés ont aussi dénoncé "le climat de peur induit ainsi dans la population française" mais se réjouissent de "l'élan de solidarité que nous constatons, le triplement des effectifs dans notre groupe ces dernières années, et la mobilisation de plus en plus grande de familles accueillantes dans le réseau Welcome, duquel nous sommes proches".

La Cimade, créée en 1939, accueille des personnes étrangères en attente de régularisation de leur statut (notamment des demandeurs d'asile), assure des permanences, dispense des cours d'apprentissage de la langue, et multiplie les actions de sensibilisation de la population (notamment par son festival annuel Migrants-Scène). Le groupe local, d'une cinquantaine de bénévoles, s'investit également sur le terrain de l'hébergement au sein du collectif Atelier logement solidaire (créé avec le Secours catholique et le secours populaire).

17/04/2018 – L'Ardennais – La Cimade se mobilise à Reims contre la loi asile et immigration

Comme dans d'autres villes en France, la Cimade, une association qui aide les migrants, les réfugiés et les déplacés, a organisé un rassemblement ce mardi 17 avril pour réclamer le retrait de la loi asile et immigration, dont les débats ont débuté lundi à l'Assemblée nationale. Ils sont allés à la permanence d'Aina Kuric à Reims, députée La République en marche, pour lui remettre le code de la honte, une quinzaine de panneaux de signalisations détournés, dont « chute des droits » au lieu de « chute de pierres », ou « virage à droite »... Ils ont été reçus par le directeur de cabinet, la députée se trouvant actuellement à l'Assemblée.

17/04/2018 – L'Union – À Reims, ils brandissent le code de la honte contre la loi asile et immigration

La Cimade a organisé hier une action contre la loi asile et immigration, devant la permanence de la députée La république en marche, Aina Kuric.

La Cimade a organisé un peu partout en France des actions contre la loi asile et immigration, dont les débats ont débuté lundi à l'Assemblée nationale. Ils ont notamment concocté un code de la honte à destination des députés de la majorité, La république en marche. Il s'agit d'une quinzaine de panneaux de signalisation détournés qui reprennent les points d'achoppement que contient la loi, selon cette association de soutien aux migrants, réfugiés ou déplacés. On trouvait par exemple « Chute de droits » à la place de « Chute de pierres », ou encore « Virage à droite », « Expulsions de malades étrangers...

Pour lire la suite de cet article et accéder à l'intégr... [Article payant]

16/04/2018 – Le Télégramme – Vannes. La Cimade manifeste contre la loi asile-immigration

Environ 25 personnes se sont réunies ce lundi matin, place Gambetta, à Vannes, pour manifester contre la loi asile-immigration, qui doit être présentée ce jour, à l'Assemblée nationale. Elles répondaient à l'appel de la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués), qui organise des rassemblements dans une quarantaine de villes en France. « Sur le sujet, on a l'habitude de travailler avec les élus, en proposant notamment des amendements. Mais là, il n'y a rien à amender, on refuse la loi en bloc », explique Hélène Lann-Corre, responsable du groupe de Vannes de la Cimade.

« Nous avons demandé aux trois députés du Morbihan de voter contre ce texte qui va trop loin et dont on n'a pas besoin. Mais ils nous ont fait comprendre qu'ils n'avaient pas vraiment le choix ».

16/04/2018 – Ouest-France – VIDÉO Loi immigration : à Rennes, la Cimade interpelle un député

Ce matin, des membres de la Cimade et des militants ont mené une action devant la permanence du député François André, apparenté LREM, à Rennes. Ils dénoncent le projet de loi Asile Immigration, débattu cette semaine à l'Assemblée.

Les militants sont venus avec du matériel devant la permanence du député François André ce matin, avenue du Languedoc, à Rennes : des autocollants "attention chutes de droit", des panneaux de signalisation revisités, des chasubles jaunes fluo.

Cette action, organisée par la Cimade de Rennes (association qui accompagne les migrants dans l'exercice de leurs droits) vise à dénoncer le projet de loi Asile Immigration, débattue à l'Assemblée nationale cette semaine.

Le député François André, apparenté LREM, n'était pas là.

"Recul de droits"

"Nous sommes mobilisés contre ce projet, comme de nombreux collectifs et associations qui travaillent auprès des migrants, rappelle Nadia, militante à la Cimade de Rennes. Cette loi est

un recul de droits inacceptable et va renforcer "la machine à expulser". Nous sommes venus symboliquement demander au député de ne pas voter cette loi."

D'autres actions étaient prévues ce lundi en France, à l'initiative de la Cimade.

16/04/2018 – France Bleu Bourgogne – Dijon : des bénévoles de la Cimade se mobilisent contre le projet de loi "asile et immigration"

Par Anne Pinczon du Sel

Une dizaine de bénévoles de la Cimade s'est rassemblée ce lundi matin devant la permanence du député Didier Martin à Dijon. Ils ont trouvé porte close mais ont quand même sorti leurs panneaux pour dénoncer le projet de loi "asile et immigration" débattu en ce moment à l'Assemblée Nationale.

Des bénévoles de la Cimade se sont retrouvés ce lundi matin devant la porte du député LREM Didier Martin. L'élu n'était pas là mais ils ont quand même déployé leurs panneaux pour dénoncer le texte "asile et immigration" qui est débattu depuis ce matin et jusqu'à vendredi à l'Assemblée Nationale.

L'association a détourné les panneaux du code de la route pour dénoncer plusieurs points sur ce texte. Le panneau "limitation de vitesse à 90" dénonce la volonté du gouvernement de faire passer de 45 à 90 jours la durée maximale en centre de rétention. Pour Françoise Duguet, bénévole à la Cimade, c'est une aberration : "dans les faits, ceux qui sont expulsables le sont dans les 15 premiers jours. Alors rallonger le temps de rétention à trois mois, c'est simplement punitif, au bout de trois mois ceux qui ne peuvent pas être expulsés seront remis en liberté, dans des conditions précaires."

Autre point qui pose problème aux associations : le raccourcissement des délais pour déposer un dossier de demande d'asile. Ce sera 90 jours au lieu de 120, et le délai pour déposer un recours passe de 30 jours à 15 jours. "Ce n'est pas assez pour monter un dossier, faire le récit de sa vie, trouver éventuellement un interprète ou un avocat" déplore Yves, le co-président de l'association à Dijon.

16/04/2018 – L'Alsace – Droit d'asile : les associations manifestent

Une manifestation organisée par la Cimade et les associations d'aide aux demandeurs d'asile se déroule ce lundi matin devant la permanence de Bruno Fuchs à Mulhouse. Alors qu'à l'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi sur "l'immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif".

Le projet de loi sur "l'immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif" à l'Assemblée

L'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi sur "l'immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif", porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Le texte, qui divise jusque dans les rangs de la majorité, mise sur le tout-répressif pour décourager les candidats à l'exil en France.

Parmi les mesures prévues, le demandeur d'asile n'aura plus que 90 jours pour faire sa demande, la durée maximale des séjours en rétention administrative sera allongée et le délai de recours des décisions d'asile doit être réduit de moitié. Malgré quelques amendements en commission, certains députés marcheurs menacent d'ores et déjà de ne pas voter le texte en l'état.

16/04/2018 – 20 Minutes – Marseille VIDEO. Loi «asile et immigration»: «La société atteint un degré de déshumanisation très grave»

Adrien Max

LOI ASILE ET IMMIGRATION La Cimade organisait des actions dans quarante villes françaises pour dénoncer la loi asile et immigration examinée à l'Assemblée Nationale...

La Cimade manifestait devant plusieurs permanences de député LREM, mais à Marseille les militants protestaient devant le tribunal.

Ils ont mis au point un « code de la honte » pour dénoncer la loi asile et immigration examinée ce lundi à l'Assemblée Nationale.

Des panneaux de signalisation détournés pour dénoncer le projet de loi asile et immigration. Alors qu'il est examiné à partir de ce lundi en procédure accélérée à l'Assemblée Nationale, la Cimade organisait une mobilisation nationale devant des permanences de députés. Armés de leur « code de la honte », ils se sont réunis dans une quarantaine de villes, dont Paris, Bordeaux, Rennes, Lille ou Strasbourg pour dénoncer cette loi.

A Marseille, ils étaient une bonne trentaine de militants de diverses associations à s'être réunis devant le tribunal d'instance, faute de permanence de député LREM dans le centre-ville. Pour dénoncer cette loi « répressive [[qui] vise à contrôler, sanctionner, enfermer expulser et bannir davantage les personnes étrangères », les militants de la Cimade ont détourné des panneaux de signalisation.

« Un degré de déshumanisation très grave »

« Virage à droite, 90 jours de rétention, chute des droits, chasse en cours ou encore expulsions non-stop », autant de messages chocs qui se veulent aussi pédagogiques. Parmi l'une des mesures les plus critiquées, la durée de la rétention portée de 45 à 90 jours. « C'est un effet d'annonce on sait pertinemment qu'augmenter cette durée n'est pas plus efficace dans les expulsions. Elle vise uniquement à priver de droits certaines personnes, dans des conditions tout à fait déplorables », regrette Jacques Blanc, de la Cimade.

Parmi les personnes présentes devant le tribunal, des membres du syndicat des avocats de France. « Nous avons choisi de faire ce métier pour défendre les droits fondamentaux. Ils sont bafoués dès les frontières. L'allongement de la durée de rétention n'est pas respectueux de la convention de Genève, c'est un retour en arrière », explique Laurie Quinson, avocate.

Marlène Youchenko, une de ses consœurs, évoque l'article 30 du projet, qui complique la reconnaissance des liens de filiation. :

« Lorsqu'une société ne prend plus en compte la particularité des enfants, elle atteint un degré de déshumanisation très grave. »

« Loin de l'invasion qu'on nous fait croire »

Pour Nicole Hervelin, membre de la pastorale des migrants, cette loi va encore plus compliquer leurs actions. « Lorsqu'une personne vient nous voir désormais on va devoir

réfléchir très longuement à déposer un dossier avec nos conseils juridiques. Il faut qu'on soit sûr qu'il ne risque pas d'être rejeté parce que les recours deviennent inexistantes », s'inquiète-t-elle.

Pour Jacques Blanc, cette loi ne devrait tout simplement pas exister.

« On nous fait croire qu'on accueille la misère du monde alors que pas du tout. En France en 2017 il y a eu 100.412 demandes d'asiles pour 67 millions d'habitants. Faites le rapport. Rien qu'en Allemagne ce sont 750.000 demandes rien qu'en 2017. On est très loin de l'invasion qu'on nous fait croire. Cette loi qui vise à mettre en place de nouveaux critères pour différencier les bons réfugiés des mauvais migrants est tout simplement inacceptable », considère-t-il.

A Nice, les militants de la Cimade se sont réunis devant le tribunal correctionnel, où Cédric Herrou, cet agriculteur connu pour venir en aide aux migrants, était assigné par le préfet des Alpes-Maritimes pour injure publique.

17/04/2018 – L'Yonne Républicaine – Opposée à la loi Collomb, la Cimade se rend à la permanence de la députée LREM de l'Yonne, Michèle Crouzet

Fer de lance du combat pour les droits des étrangers, la Cimade s'oppose au projet de loi Collomb.

Le texte étudié vise notamment à accélérer le traitement des demandes d'asile. Dès lundi 16 avril, les débats ont débuté à l'Assemblée nationale et, en France, les représentants de la Cimade ont sensibilisé les députés de La République En Marche (LREM).

L'action prévue ce lundi matin à Auxerre annulée, c'est uniquement à Sens que la Cimade a opéré dans l'Yonne. À la permanence de Michèle Crouzet. Douze militants ont (à nouveau) demandé audience. En l'absence de l'élue, Steve Campagne, son assistant parlementaire, les a écoutés. Un échange a eu lieu sur les thèmes des flux migratoires et des enfants réfugiés placés en rétention.

Michèle Crouzet ouverte au dialogue

« L'humain primera toujours pour nous », a déclaré Steve Campagne, rappelant que les débats s'ouvriraient tout juste. « On voit surtout votre fermeté jusque-là », a répondu une militante de la Cimade.

Ouverte au dialogue, Michèle Crouzet a fait dire à son assistant qu'elle était prête à rencontrer les membres de la Cimade. Avec, au programme d'une journée à organiser, une table ronde et une visite d'un centre d'accueil et d'orientation (CAO) pour migrants. La députée a aussi promis qu'elle alerterait le préfet des demandes d'asile méritant d'être défendues.

La Cimade demande aux députés de « ne pas adopter la loi et de repenser les politiques migratoires pour construire une société solidaire des personnes migrantes et réfugiées ».

16/04/2018 – Normandie – La Cimade manifeste à Rouen contre le projet de loi sur l'asile et

L'immigration

La Cimade s'est mobilisée, hier en fin de journée, contre le projet de loi du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb sur l'asile et l'immigration, en cours d'examen en procédure accélérée. L'association de solidarité active aux migrants, réfugiés et déplacés, aux demandeurs d'asile et à tous les individus en situation irrégulière dénonce les dangers de cette loi, si elle est adoptée par le Parlement. Une trentaine de villes a relayé l'appel hier dans l'Hexagone, dont Rouen. « Le but était d'interpeller les pouvoirs publics en se rendant à la permanence du député La République en marche », explique Anne Gaspard, membre de La Cimade. « À Rouen, le représentant, qui a ses locaux pas loin de l'ancien cinéma Le Melville, était présent samedi dernier uniquement. La prochaine fois, c'est dans un mois. Donc, faute de député sous la main on manifeste sur l'espace public. » Une douzaine de personnes affublées de pancartes explicites s'est évertuée à sensibiliser les passants en leur distribuant des tracts et en expliquant le sens de leur action.

17/04/2018 – L'Orne hebdo - Le projet de loi asile et immigration sous surveillance avec La Cimade

La Cimade Orne a tenu son assemblée générale à Alençon jeudi 5 avril 2018. Le groupe compte désormais 50 adhérents.

« Notre principale action en cours concerne le projet de loi asile et immigration qui va être proposé à l'Assemblée prochainement. Nous y sommes opposés car il instaure principalement des mesures renforcées de restriction ».

Ghislaine Lefèbvre, responsable du groupe local La Cimade Orne (avec Marie-Claire Cuesta et Dominique Chappée), a fait le point jeudi 5 avril lors de l'assemblée générale du groupe. 19 nouveaux membres ont rejoint la Cimade l'année dernière, portant les effectifs à 50 adhérents.

Lors de la réunion, le bureau et les représentants des commissions (permanences, prison, mineurs isolés et jeunes majeurs, actions de sensibilisation) ont présenté les actions menées. « En 2017, 708 entretiens ont été réalisés et nous avons accompagné 319 personnes dont 55 mineurs isolés ou jeunes majeurs. Elles étaient 287 en 2016. Par contre, nous avons doublé les nouveaux dossiers ».

Concernant l'accueil des mineurs, la responsable tient à souligner l'implication exemplaire de l'Éducation nationale dans l'Orne, « tous les enfants sont scolarisés ».

Ne pas avoir peur

Dans l'assistance, tous les bénévoles veulent aussi faire passer un message : ne pas avoir peur de l'autre.

« Ce devrait être une évidence. Les personnes régularisées s'insèrent toutes, et rapidement. Le seul bémol : le barrage de la langue. L'apprentissage du français est d'ailleurs un des points positifs du projet de loi... Heureusement, des associations existent et pallient les manques du Gouvernement à ce sujet ».

Pratique : Permanence à la Maison de la Vie Associative chaque mercredi de 14h à 17h.

Contact : 02 33 28 09 37.

16/04/2018 – La Dépêche – Loi immigration, la Cimade manifeste

Nicolas Guégan

La pluie n'a pas arrêté les militants de la Cimade. Hier matin, ils étaient une trentaine à se réunir devant la permanence électorale du député LREM Jean-René Cazeneuve, rue d'Étigny, avant de filer à la mairie pour tenter d'y rencontrer le sénateur Franck Montaugé. Dans la ligne de mire des manifestants ? L'ouverture du débat parlementaire, à l'Assemblée nationale, de la loi asile et immigration. À les écouter, il ne s'agit ni plus ni moins qu'un texte, s'il est adopté, marquant «un très net recul des droits» et qui entraînerait une «dégradation de la situation des personnes étrangères.»

Pour leur action coup de poing, les manifestants ont rebaptisé le code la route en «code la honte» pour mieux dénoncer ce projet de loi (voir photo).

«Nous avons beaucoup de difficultés à avoir des chiffres», répond Bruno Libert, responsable local de la Cimade, interrogé sur le nombre de réfugiés dans le Gers. Et d'ajouter : «La préfecture délivre 1 000 à 1 200 titres de séjour par an.» Bruno Libert dénonce «les carences de l'État dans l'accueil des étrangers.» Face à une situation qui, selon lui, ne cesse de s'aggraver, il promet de nouvelles actions.

17/04/2018 – Le Journal du Gers – Action de la Cimade

A l'appel de la Cimade(Comité inter mouvements auprès des évacués), une action a eu lieu hier matin à Auch (Gers) pour contester la loi asile et immigration en cours de discussion à l'Assemblée, qui prétend être d'humanité et de fermeté, mais est considérée par les observateurs comme n'étant que de fermeté, en réduisant les délais, en compliquant les possibilités d'obtention du droit d'asile. Il s'agissait de remettre aux parlementaires le "Code de la honte" et un décryptage détaillé de la loi, réalisé par la Cimade. Cette action a mobilisé une quarantaine de personnes, dont quelques personnes demandeurs d'asile, avec le soutien de Réseau Éducation Sans Frontière (RESF) et d'Amnesty International. Le député LREM Jean-René Cazeneuve était absent, message a été remis à un "stagiaire" (!) qui a souhaité ne pas apparaître sur les photos. Quant au sénateur PS, ancien maire d'Auch, Franck Montaugé, dont la permanence est toujours à l'intérieur de la mairie, son attaché parlementaire a entendu les doléances des Gersois remontés contre cette loi. Au niveau national, des élus LREM ont annoncé ne pas vouloir voter une loi attentatoire aux libertés, bien qu'ils soient menacés par les dirigeants d'En Marche d'être exclus du parti. Comme dirait Edwy Plenel, c'est pas En Marche, mais En Force. D'autres actions pourraient avoir lieu dans le Gers d'ici le vote de la loi.

16/04/2018 – Hit FM – Journal

[Bruno Libert sur PJJL action]

16/04/2018 – Plus Radio País – Journal

16/04/2018 – Hit FM – Journal

[Bruno Libert sur PJJL action]

16/04/2018 – France 3 Occitanie - La Cimade manifeste dans plusieurs villes d'Occitanie contre la loi asile et immigration

La Cimade a organisé des manifestations dans toute la France ce lundi pour dire son opposition à le projet de loi asile et immigration dont l'examen commence ce même jour à l'Assemblée nationale. Plusieurs rassemblements symboliques ont eu lieu en Occitanie. "Attention chute de droits", "Virage à droite obligatoire". "Attention chasse en cours"... Armés de panneaux routiers détournés en "code de la honte", les militants de la Cimade ont choisi d'interpeller les députés de la majorité en Occitanie ce lundi. "C'est une action nationale dans une quarantaine de villes en même temps et une action symbolique le jour de l'ouverture des discussions sur la loi asile et immigration à l'Assemblée Nationale " explique Pierre Grenier, délégué régional Sud-Ouest à la Cimade. "Alors qu'ils vont mettre en place un code de l'entrée au séjour pour les étrangers, nous avons souhaité adresser un code de la honte aux parlementaires. Parce que s'ils votent cette loi, c'est à notre sens honteux pour la démocratie".

Plusieurs rassemblements devant les permanences des députés de la majorité Si à Tarbes et à Toulouse, les manifestants ont choisi de manifester devant les mairies pour se rendre visibles, ils ont aussi manifesté devant plusieurs permanences de députés En Marche dans notre région. C'était le cas notamment à Alès et à Narbonne, à la permanence d'Alain Péréa.

Dans le Gers, ils ont investi la permanence du député En Marche Jean-René Cazeneuve puis les bureaux du sénateur socialiste Franck Montaugé à Auch pour "les convaincre de ne pas voter cette loi qui est totalement indigne, régressive, inhumaine" avant de publié la vidéo sur les réseaux sociaux :

[Action de La Cimade à Auch contre le projet de loi asile et immigration](#) from [La Cimade](#) on [Vimeo](#).

A Paris, plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés ce lundi aux abords de l'Assemblée, à l'appel de la Cimade et de la Ligue des droits de l'Homme. Un autre rassemblement a eu lieu devant le siège parisien d'En marche.

Un texte controversé au sein même de la majorité

Le texte porté par Gérard Collomb prévoit notamment de réduire à six mois les délais d'instruction de la demande d'asile, pour entamer rapidement le travail d'intégration des réfugiés, et à l'inverse, de faciliter la reconduite à la frontière des déboutés.

Critiqué au sein même de la majorité, malgré les efforts de pédagogie déployés depuis plusieurs mois par le ministre de l'Intérieur qui incarne la ligne "dure" de l'exécutif, ce texte risque bien de la mettre à l'épreuve. Il fait en tout cas tanguer dans les rangs des "marcheurs", particulièrement investis sur ce sujet touchant leurs "convictions". Et malgré les menaces de sanction agitées par Christophe Castaner, le délégué général de LREM, certains n'excluent pas de voter contre comme le député de la Haute-Garonne, Sébastien Nadot.

Droite et gauche à l'opposé sur ce texte

De son côté, la droite, qui dénonce "ambitions bien modestes" et "laxisme", souhaite pouvoir fixer des quotas d'accueil annuels, limiter le regroupement familial et éloigner plus facilement les étrangers représentant une menace. La présidente du Front national, et députée du Pas-de-Calais, Marine Le Pen devrait s'impliquer sur ce texte qui va selon elle "accélérer" l'immigration.

A l'autre bord, la gauche de la gauche est vent debout contre un projet de loi "inutile et dangereux", surfant "sur la logique de la peur". Les Insoumis ont appelé les autres groupes politiques à "sursaut de convergence républicaine et humaniste". Les socialistes jugent quant à eux que le texte "tourne le dos à nos principes constitutionnels", les élus UAI (UDI, Agir et Indépendants) veulent "équilibrer" ses mesures. L'Assemblée se prononcera à l'issue des échanges sur l'ensemble du texte, sans vote solennel en raison de la pause de deux semaines qui s'ensuit dans les travaux parlementaires.

17/04/2018 – L'indépendant – Un collectif interpelle le député



16/04/2018 – Sud-Ouest – Bayonne : un forum pour "penser l'immigration autrement"

Les associations Atherbea, Etorkekin et Bizi! organisent deux journées d'information, de débats et de fête autour de la question migratoire, vendredi 20 et samedi 21 avril. L'ambition est explicite : "Penser l'immigration autrement, agir localement." Les associations Atherbea, Etorkekin et Bizi! unissent leurs forces dans un forum sur ce thème, les vendredi 20 et samedi 21 avril. Il se tiendra à Bayonne, dans l'auditorium Henri-Grenet de la Cité des arts. Cela au terme d'une semaine où l'Assemblée nationale aura ouvert les débats sur la loi "asile-immigration". Texte dénoncé comme une "dramatisation et une criminalisation" par le collectif.

Le directeur d'Atherbea, Jean-Daniel Elichiry, explicite la visée des organisation réunies dans ce projet :

"Nous voulons produire du sens, de la connaissance sur la question migratoire, pour éviter les écueils idéologiques. Il s'agit de traiter le sujet par le droit, l'histoire, la sociologie..."
En un mot par la science et l'expérience de ceux qui travaillent sur ce terrain ou l'étudient.

La rédaction vous conseille

Pays basque : avec Sophia Genetics, le digital se met au service de la santé

Pays basque : Mood-eh, la petite marque de prêt-à-porter personnalisable

Jean-Daniel Elichiry pose en quelques chiffres les premiers jalons de cet effort d'objectivation

: "Accueillir 100 000 demandeurs d'asile correspondrait au même solde migratoire qu'il y a 40 ans." 100 000, c'est à peu près le nombre de demandes formulées en France l'an passé.

Pour un taux d'acceptation de 36% en 2017. Le professionnel et militant cite l'Institut national des études statistiques et économiques (INSEE) et l'Institut national d'études démographiques (INED) : "Si la France avait fermée ses frontières il y a 70 ans, elle compterait 45 millions d'habitants aujourd'hui."

Ces chiffres ne sont qu'une ébauche des réflexions à venir. En voici le programme:

Vendredi 20 avril

14 heures : Antton Currutcharry, professeur d'Histoire et maire adjoint de Saint-Etienne-de-Baïgorry, évoquera la notion de "terre d'accueil ou d'asile" ainsi que l'histoire locale des migrations.

Le professeur de droit public Jean-Pierre Massias et le juriste de la Cimade Francisco Sanchez Rodriguez décriront le cadre légal qui régit l'immigration.

16h30 : table ronde avec Macka Barry (Guinée) qui relatera son parcours de migrant à travers les divers échelons administratifs français. Suivront des témoignages de "praticiens" : Julie Aaufaure (intervenante juridique de la Cimade en centre de rétention), Stéphanie Londeix (du centre d'accueil des demandeurs d'asile de Bayonne), Marc Petit-Breuilh (centre d'accueil et d'orientation Atherbea).

Samedi 21 avril

Trois intervenants se succéderont entre 9h30 et 12h30 sur la thématique "penser l'immigration autrement".

Gilles Lemaire est notamment membre du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Cedetim). Il évoquera les différents niveaux de responsabilités dans les migrations actuelles : colonisation, dette, échanges inéquitables, dérèglements climatiques.

Sociologue et professeur au Collège de France, François Héran traitera des "mythes et réalités" liés à l'immigration.

L'ethnologue et membre du Groupe d'information et de soutien des immigrés Violaine Carrère décortiquera le projet de loi asile-immigration.

12h30 : repas (10 euros) préparé par des migrants dans leurs traditions culinaires respectives. Animations diverses : stands, concert de Beñat Achiary, Mali Karma, initiation à l'arabe avec Euskal Babel...

14 heures : le maire de Grande-Synthe, Damien Carême partagera son expérience d'accueil des migrants dans sa commune.

15h15 : une table ronde réunira le maire de Saint-Etienne-de-Baïgorry Jean-Michel Coscarat, l'ancien de La Bastide-Clairence Léopold Darritchon, l'écrivain Marie Cosnay, les militants d'Etorkinekin Lilian Hirigoyen et de Bestearekin Stéphane Peronnin.

16h30 : débat sur les politiques alternatives avec Damien Carême, le député Vincent Bru (LREM), Violaine Carrère et François Héran.

Et pour faire la fête...

Samedi soir, à partir de 18 heures, le forum s'achèvera en musiques, au Magneto (remparts Mousserolle). La chorale Haiz Egoa chantera en basque. Suivront Cynjab (funk, ska, reggae), Mali Karma (hip hop), Boujalal (musique du monde) et Moustic pour un mix spécial "être né quelque part".

17/40/2018 – ATV Guyane – JT du soir

[Lucie Curet asile en Guyane]